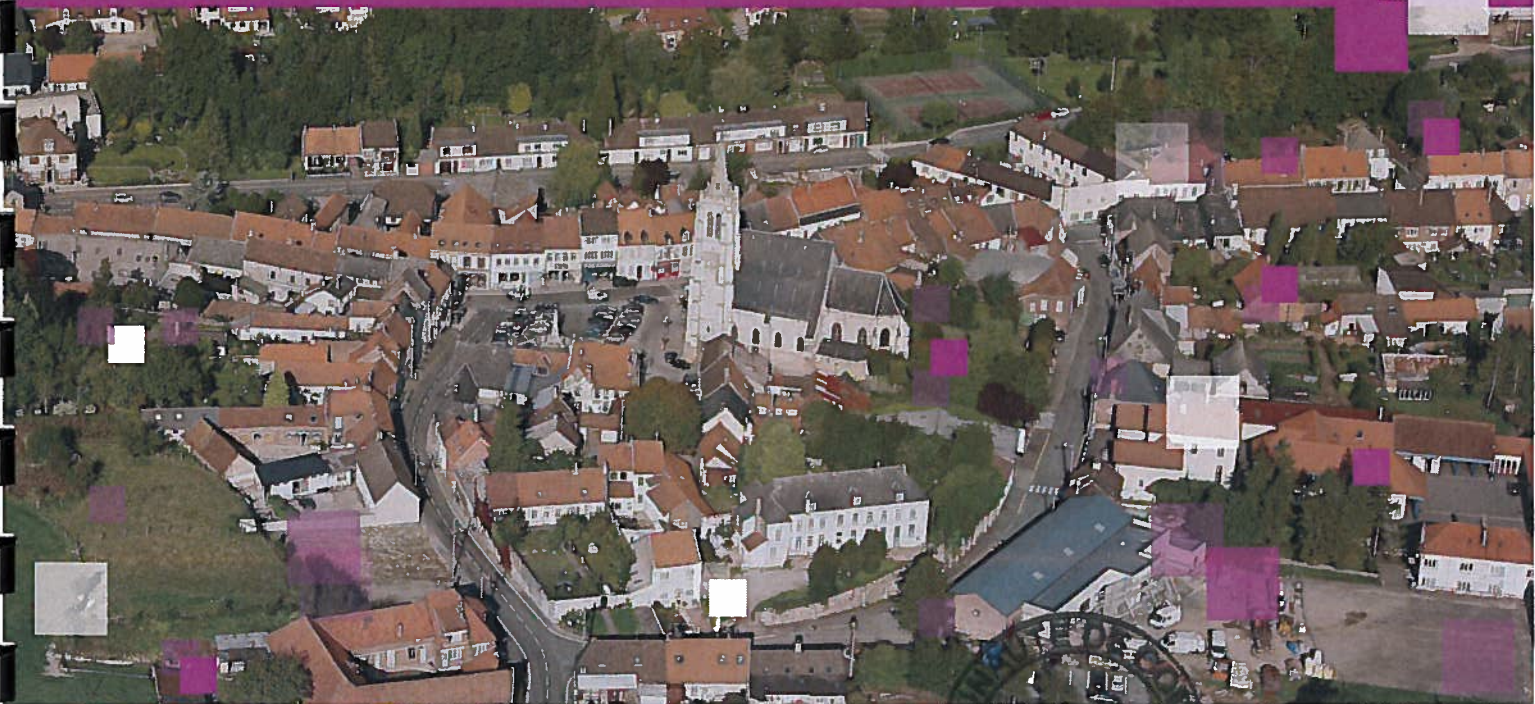


Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PROJET D'AMÉNAGEMENT
ET
DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



RECUE EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER
Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du Conseil Communautaire du 28/02/14

18 MARS 2014



Sommaire

Rappel des principes fondateurs du projet d'aménagement et de développement durables.	4
Préambule	6
L'ambition portée par le territoire au travers de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.....	7
La promotion d'une vision intercommunale de l'aménagement et du développement du territoire renforçant la solidarité entre les communes au profit d'un bien être des habitants.....	8
L'inscription du canton de Fauquembergues dans les dynamiques initiées par le Pays de Saint-Omer et les politiques d'aménagement du territoire développées aux échelles Nationales, Régionales et Départementales.	9
Les enjeux d'aménagement de la communauté de communes issus du diagnostic stratégique de territoire.	11
Conforter la dynamique de développement et d'optimisation des services.....	11
La valorisation du cadre de vie.....	12
Valoriser une position géographique privilégiée	12
Faire face aux nouveaux enjeux énergétiques.	13
Garantir l'adaptation des logements anciens aux nouveaux modes de vie.	13
Créer les conditions d'un développement économique endogène.....	14
Les défis à relever pour assurer un aménagement et un développement durables de la communauté de communes	15
Les défis identifiés pour la communauté de communes du canton de Fauquembergues.	16
Défi N°1 : Repenser l'organisation du territoire autour de la notion des courtes distances.	17
Réponse 1 : Garantir un aménagement équilibré de la communauté de communes au sein de bassins de développement.	17
Réponse 2 : Poursuivre la politique d'optimisation des services au sein de chaque bassin.....	19
Réponse 3 : Concentrer le développement urbain sur les secteurs structurés.....	20
Réponse 4 : Repenser les logiques d'urbanisation linéaire au profit d'un développement urbain plus compact.....	24
Défi N°2 : Développer des alternatives réalistes à la voiture individuelle.....	26
Réponse 1 : S'inscrire dans la stratégie de renforcement des transports collectifs engagée par le Conseil Général du Pas-de-Calais et le Pays de Saint-Omer,....	27
Réponse 2 : Soutenir le développement du covoiturage et repenser l'utilisation de la voiture individuelle.....	29

Réponse 3 : Encourager les mobilités douces pour les déplacements de proximité,.....	32
Réponse 4 : Renforcer l'information « voyageur » en lien avec « bougeco.com ».	33
Réponse 5 : Poursuivre la stratégie numérique et le développement de services TIC innovants	34
Défi N°3 : Encourager le développement et le maintien d'emplois dans les filières économiques porteuses du territoire	36
Réponse 1 : La construction durable et l'efficacité énergétique.	37
Réponse 2 : Assurer les conditions nécessaires au développement des exploitations agricoles	38
Réponse 3 : Poursuivre la politique de développement touristique de la Communauté de Communes	39
Défi N°4 : Assurer la diversification de l'offre de logements et garantir de réels parcours résidentiels au sein de la communauté de communes.....	41
Réponse 1 : Renforcer significativement l'offre de logements locatifs aidés et favoriser l'accession à la propriété	42
Réponse 2 : Territorialiser les besoins en logements afin de répondre aux objectifs de développement durables de la communauté de communes	43
Réponse 3 : Encourager la diversification de l'offre de logements et la densification des opérations.....	45
Réponse 4 : Enrayer la dégradation du Parc ancien.....	47
Défi N°5 : Valoriser le cadre de vie et les atouts de la ruralité.	49
Réponse 1 : encourager les opérations de redynamisation des centres-villages et de requalification des friches de toutes natures.....	49
Réponse 2 : Préserver et valoriser le patrimoine paysager, naturel et bâti de la Communauté de Communes.	50
Réponse 3 : Maintenir et valoriser les ressources et milieux naturels	51
Un projet de territoire favorisant une gestion foncière économe et enrayant significativement l'étalement urbain	57
Les modalités de mise en œuvre du Projet Communautaire d'Aménagement et de Développement Durables	60

Rappel des principes fondateurs du projet d'aménagement et de développement durables

Introduit par la loi solidarité et renouvellement urbain du 13 Décembre 2000, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables invite la collectivité à repenser l'organisation et le développement de son territoire.

Dans le cadre d'une démarche prospective, le PADD fixe donc les orientations du développement de la communauté de communes du canton de Fauquembergues à horizon d'une quinzaine d'années et anticipe ces perspectives d'évolution sur le long terme.

Le PADD respecte les principes fondateurs inscrits dans le code de l'urbanisme qui stipule

- **à L'article L 123-1-1 :**

Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

1° L'équilibre entre :

- a) *Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;*
- b) *L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;*
- c) *La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;*

1° bis *La qualité urbaine, architecturale et paysagère des entrées de ville ;*

2° *La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs ;*

3° *La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables,*

la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature

• **à L'article L 123-1-3 :**

Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

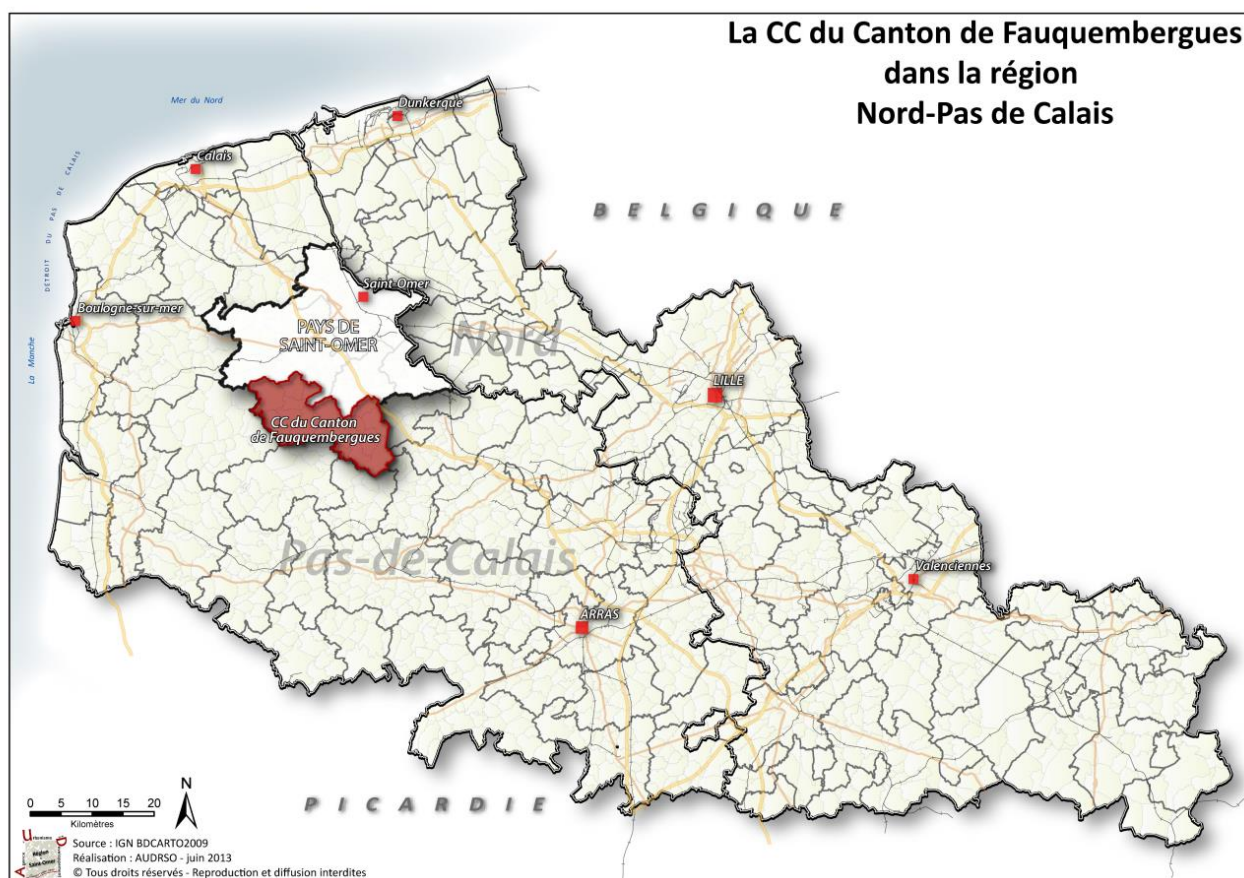
Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Préambule

L'ambition portée par le territoire au travers de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Partie intégrante du Pays de Saint-Omer, territoire à l'interface entre la métropole Lilloise et le Littoral Côte d'Opale, la Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues fédère 18 communes et 9.291 habitants¹.



Ce territoire situé dans le cœur rural du Pas-de-Calais a bénéficié ces dernières années d'une réelle dynamique, portée par une attractivité résidentielle soutenue. En effet, si des années 1960 jusqu'au début des années 1990, le canton a connu un important déclin démographique, cette tendance s'est nettement infléchie depuis une vingtaine d'années et la communauté de communes connaît désormais une croissance structurelle de sa population.

¹ Sources INSEE RGP 2008

Cette dynamique et la prise de conscience que désormais les enjeux d'aménagements des territoires doivent être traités à de nouvelles échelles ont incité la communauté de communes à définir, au travers d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, un véritable Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Par cette démarche volontaire et ambitieuse le canton de Fauquembergues souhaite ainsi définir les conditions nécessaires lui permettant de demeurer un territoire rural dynamique et attractif répondant au mieux aux attentes et besoins de sa population.

Dans le cadre d'une vision prospective, ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables identifie donc les défis d'aménagement auxquels la communauté de communes sera inévitablement confrontée et les solutions qu'elle souhaite mettre en œuvre afin d'y répondre.

Cette ambition a guidé l'élaboration du projet communautaire articulé autour de deux principes fondateurs :

- La promotion d'une vision intercommunale de l'aménagement et du développement du territoire renforçant la solidarité entre les communes au profit du bien être des habitants.
- L'inscription du canton de Fauquembergues dans les dynamiques initiées par le Pays de Saint-Omer et les politiques d'aménagement du territoire développées aux échelles Nationales, Régionales et Départementales.

La promotion d'une vision intercommunale de l'aménagement et du développement du territoire renforçant la solidarité entre les communes au profit d'un bien être des habitants

La réalité des parcours résidentiels, des déplacements domicile-travail, de l'organisation scolaire, de l'offre commerciale, de la localisation des services de santé, ou encore du fonctionnement des exploitations agricoles transcende désormais largement les limites communales.

L'espace de vie des citoyens s'est élargi sur des périmètres plus vastes qui imposent de revoir les échelles de référence des politiques d'aménagement du territoire.

La communauté de communes du canton de Fauquembergues a pleinement pris la mesure de ces nouvelles dimensions territoriales et de l'évolution des modes de vie en soutenant depuis longtemps des démarches supra-communales pour la mutualisation d'équipements ou l'organisation de

services partagés tels que des centres de loisirs ou un certain nombre d'activités culturelles.

Par l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, elle souhaite désormais intensifier ces dynamiques et renforcer la solidarité entre les communes afin de poursuivre leur développement dans des conditions optimales.

Cette démarche volontariste, aura pour objectifs de préserver le cadre de vie des habitants du territoire en répondant à leurs attentes légitimes de services, tout en veillant à une gestion rigoureuse des finances publiques en poursuivant les actions de mutualisation de services ou d'équipements.

L'inscription du canton de Fauquembergues dans les dynamiques initiées par le Pays de Saint-Omer et les politiques d'aménagement du territoire développées aux échelles Nationales, Régionales et Départementales

Le projet communautaire formalisé dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, entend renforcer les synergies et complémentarités entre le canton de Fauquembergues et ses territoires voisins. Il permettra également d'inscrire pleinement la communauté de communes dans les politiques stratégiques développées à d'autres échelles.

Par l'élaboration de son PLUI, la communauté de communes assurera donc la mise en œuvre des objectifs nationaux d'aménagement et de développement durables des territoires définis entre autre dans le cadre du Grenelle de l'environnement transposés dans le code de l'urbanisme par le prisme notamment de la loi portant engagement national pour l'environnement.

Conformément à l'article L123-1-9 du code de l'urbanisme, le projet communautaire veillera également à assurer la compatibilité du PLUI avec :

- les dispositions du Schéma de cohérence territoriale du Pays de Saint-Omer
- les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Artois Picardie
- les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux de l'audomarois et de la vallée de la Lys.

Dans le même esprit, la démarche volontaire initiée par la communauté de communes favorisera la déclinaison locale des grandes orientations de l'aménagement du territoire esquissées aux échelles régionales et départementales, dans le cadre par exemple :

- Du Schéma Régional Climat Air Energie,
- Du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durables du Territoire et des Directives Régionales d'Aménagement,
- Du Schéma Régional Directeur Très Haut Débit,
- Du Schéma Directeur Départemental de la Mobilité,
- De la charte départementale pour une consommation économe des terres agricoles,
- Etc. ...

Bien que ces différents documents ne s'imposent pas directement au PLUI, la communauté de communes a souhaité prendre en compte le cadre de référence qu'ils constituent afin d'élaborer, de manière concertée, un projet de territoire cohérent s'inscrivant dans les objectifs énoncés par l'Etat, la Région et le Département.

Enfin, ce projet communautaire permettra également à la communauté de communes de prendre part entièrement aux stratégies développées à l'échelle du Pays de Saint-Omer en matière de mobilité durable, de développement économique, de déploiement du très haut débit et des services numériques, de préservation de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique.

Les enjeux d'aménagement de la communauté de communes issus du diagnostic stratégique de territoire

Par l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le canton de Fauquembergues entend rester une communauté de communes précurseur anticipant les enjeux de développement des territoires des quinze prochaines années.

Pour ce faire, sur la base d'une analyse réaliste, la communauté de communes à souhaité dans le cadre de ce projet d'aménagement et de développement durables identifier les facteurs pouvant conforter ou menacer son attractivité afin de proposer les réponses adéquates lui permettant de demeurer un territoire rural dynamique.

Cette démarche a notamment mis en exergue les enjeux suivants :

Conforter la dynamique de développement et d'optimisation des services

Depuis le début des années 2000 la communauté de communes a entrepris une ambitieuse politique de maintien et d'optimisation des services.

Cette ambition s'est notamment traduite par la création à Fauquembergues et Enquin-les-Mines de Maisons des services publics où sont assurées, en un même lieu, des permanences couvrant des champs aussi large que l'emploi et l'insertion, l'action sociale et la solidarité, la famille, l'enfance et la jeunesse, le sport et la culture, la justice ou encore la santé (*caisse d'allocation familiale, espace info-formation, mission locale, protection maternelle infantile, PACT, Point information jeunesse, ...*)

Cette politique s'est également matérialisée par la définition d'une stratégie à long terme d'optimisation des équipements scolaires, dont la première étape a été la réalisation sur la commune d'Enquin-les-Mines d'un Regroupement Pédagogique Concentré accueillant de la maternelle jusqu'au CM2 l'ensemble des élèves des communes d'Enquin-les-mines, d'Enguinegatte et d'Erny-Saint-Julien.

Dans le même esprit, la communauté de communes a développé un véritable réseau de cybercentres maillant l'ensemble du canton et s'est inscrite dans les démarches de résorption des zones d'ombre de l'internet haut-débit menées à l'échelle du Pays de Saint-Omer afin d'assurer à l'ensemble des habitants l'accès à internet avec un débit garanti de 512Kbis/s.

Ces démarches volontaristes démontrant depuis plusieurs années la pertinence de l'approche intercommunale de l'aménagement et de l'organisation des territoires ruraux, ont permis à la communauté de

communes de conserver une qualité de services répondant aux attentes de la population.

La pérennisation et l'amplification de cette dynamique constitueront donc des facteurs déterminants du développement durable et du maintien de l'attractivité résidentielle du territoire.

La valorisation du cadre de vie

Ces dernières années le dynamisme démographique de la communauté de communes a été soutenu par l'adhésion de nouveaux habitants au cadre de vie proposé par le Canton de Fauquembergues.

En effet, de manière complémentaire au niveau de services conséquent pour une intercommunalité de cette taille (collège, trésorerie, maisons des services publics, commerces, ...), la qualité des espaces naturels et bâtis et l'engouement, non démenti, d'une partie importante de la population pour les territoires ruraux viennent conforter l'attractivité de la communauté de communes.

De même, consciente que la culture, le sport ou les loisirs constituent des aspects essentiels au bien-être des habitants, la communauté de communes a mis en œuvre une véritable politique d'animation du territoire s'appuyant sur un réseau associatif relativement dense. Ainsi, une saison culturelle assurant des expositions, spectacles ou ateliers créatifs sur l'ensemble du canton est proposée chaque année et l'intercommunalité a entrepris la mise en réseau de l'ensemble des cybercentres et médiathèques du territoire. De même, elle soutient le développement de nombreuses pratiques sportives en assurant le maillage du canton en équipements de qualité bénéficiant aux associations de plusieurs communes.

Loin d'être anecdotiques, dans une société où depuis des décennies le *temps libre* n'a cessé de progresser, ces aménités liées aux loisirs constituent désormais des enjeux déterminants de l'attraction des territoires et contribuent à l'amélioration du cadre de vie de la communauté de communes.

Valoriser une position géographique privilégiée

La proximité de bassins d'emplois importants et son positionnement central en région entre la métropole lilloise, l'ancien bassin minier et le littoral côte d'opale ont bénéficié ces dernières années à l'attractivité de la communauté de communes.

En effet, le solde migratoire largement excédentaire du territoire a probablement été en partie soutenu par l'arrivée d'actifs, venus notamment de l'agglomération de Saint-Omer et attirés par des prix du foncier attractifs et des connexions rapides avec le pôle urbain, ou dans une moindre mesure de ménages recherchant une position centrale entre plusieurs bassins d'emplois.

Dans un contexte d'inflation constante des prix de l'énergie, la valorisation de cette position stratégique pourra demeurer un atout pour le développement futur du territoire si elle s'accompagne du déploiement d'une stratégie en faveur d'alternatives viables à la voiture individuelle.

Faire face aux nouveaux enjeux énergétiques

Comme évoqué précédemment, la raréfaction des ressources fossiles et l'évolution des prix de l'énergie constituent désormais des facteurs potentiellement limitant pour le développement des territoires ruraux, s'ils ne sont pas pleinement intégrés dans les logiques d'aménagement du territoire.

En effet, alors que la facture énergétique pèse de façon croissante dans le budget de nombreux ménages, les territoires doivent désormais proposer les conditions d'un développement énergétiquement sobre.

La Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues, qui a pris très tôt la mesure du défi énergétique avec le déploiement de parcs éoliens, la réalisation de la maison des énergies renouvelables (*Enerlya*) et la création de l'Espace Info Energie du Pays de Saint-Omer, souhaite intégrer pleinement cette dimension dans son projet d'aménagement et de développement, autour de deux aspects complémentaires :

- La gestion économe et rationnelle des ressources énergétiques
- La valorisation des ressources locales d'énergie renouvelable.

Garantir l'adaptation des logements anciens aux nouveaux modes de vie

Le canton de Fauquembergues se caractérise par un parc de logements particulièrement ancien et pour partie relativement énergivore. Le territoire connaît de surcroît une dégradation latente de ce parc, parfois mal adapté aux évolutions sociales, et notamment à l'érosion observée de la taille des ménages.

Sans politique volontariste de réhabilitation de ce patrimoine, le risque d'abandon de l'habitat ancien au profit de logements neufs, plus économes en énergie, est réel.

Dans ce contexte, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, au travers notamment de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation tenant lieu de Programme Local de l'Habitat devra fixer les bases d'une véritable politique permettant d'assurer les conditions de la réhabilitation du bâti existant afin de garantir la redynamisation des centres-bourgs.

Créer les conditions d'un développement économique endogène

Comme souligné précédemment, la majeure partie des actifs de la communauté de communes, travaille en dehors du canton de Fauquembergues, notamment sur la communauté d'agglomération de Saint-Omer. L'attractivité du territoire est donc pour partie dépendante de la vitalité économique des bassins d'emplois alentours.

Cette situation semble toutefois s'être atténuée au cours des dernières années, avec une progression constante de l'emploi salarié privé au sein du canton de Fauquembergues.

Dans le cadre de son Projet d'Aménagement et de Développement Durables la communauté de communes souhaite amplifier cette dynamique en créant les conditions nécessaires à la poursuite d'un développement économique endogène.

Les défis à relever pour assurer un aménagement et un développement durables de la communauté de communes

Les défis identifiés pour la communauté de communes du canton de Fauquembergues

Afin de faire face aux différents enjeux mis en exergue par le diagnostic stratégique du PLUI, la communauté de communes du canton de Fauquembergues, entend dans le cadre d'une vision transversale de l'aménagement et du développement durables du territoire relever cinq défis majeurs au cours des quinze prochaines années :

- Repenser l'organisation du territoire autour de la notion des courtes distances,
- Développer des alternatives réalistes à la voiture individuelle,
- Encourager le développement et le maintien d'emplois dans les filières économiques porteuses de la Communauté de Communes,
- Assurer la diversification de l'offre de logements et garantir de réels parcours résidentiels,
- Valoriser le cadre de vie et les atouts de la ruralité.

Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables expose les réponses apportées par la communauté de communes sur chacun de ces défis.

Défi N°1 : Repenser l'organisation du territoire autour de la notion des courtes distances

Le renchérissement durable des prix de l'énergie, qui nécessite la mise en œuvre de véritables politiques de réduction des déplacements contraints, ainsi que les objectifs de limitation de la consommation d'espaces naturels et agricoles énoncés notamment dans le Grenelle de l'environnement, le Schéma Régional Climat Air Energie ou encore la Directive Régionale d'Aménagement sur la Maîtrise de la Périurbanisation, incitent à revoir les modèles d'aménagement du territoire qui ont prévalu au cours des dernières décennies.

Ces ambitions ont été traduites dans le cadre du SCOT du Pays de Saint-Omer par la promotion de la notion de « ville des courtes distances » avec pour objectif principal de conforter le développement urbain au plus près des commerces, services, équipements, emplois et offre de transports en commun.

Dans la lignée de ces objectifs, la communauté de communes du canton de Fauquembergues souhaite rompre avec les pratiques d'aménagement observées ces dernières années, celles-ci ayant contribué à un développement urbain relativement diffus et pour partie déconnecté de l'offre d'équipements et de services. Dans ce contexte, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal fixe les bases permettant de repenser une organisation solidaire et cohérente du territoire développée autour de la notion de courtes distances.

La mise en œuvre de cette ambition s'appuiera sur les principes suivants :

- Garantir un aménagement équilibré de la communauté de communes, au sein de bassins de développement,
- Poursuivre la politique d'optimisation des services au sein de chaque bassin,
- Concentrer le développement urbain sur les secteurs structurés,
- Repenser les logiques d'urbanisation linéaire au profit d'un développement urbain plus compact.

Réponse 1 : Garantir un aménagement équilibré de la communauté de communes au sein de bassins de développement

En engageant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la communauté de communes du canton de Fauquembergues réaffirme que les objectifs d'aménagement et de développement durables du territoire doivent désormais transcender les clivages communaux pour s'appréhender à de nouvelles échelles.

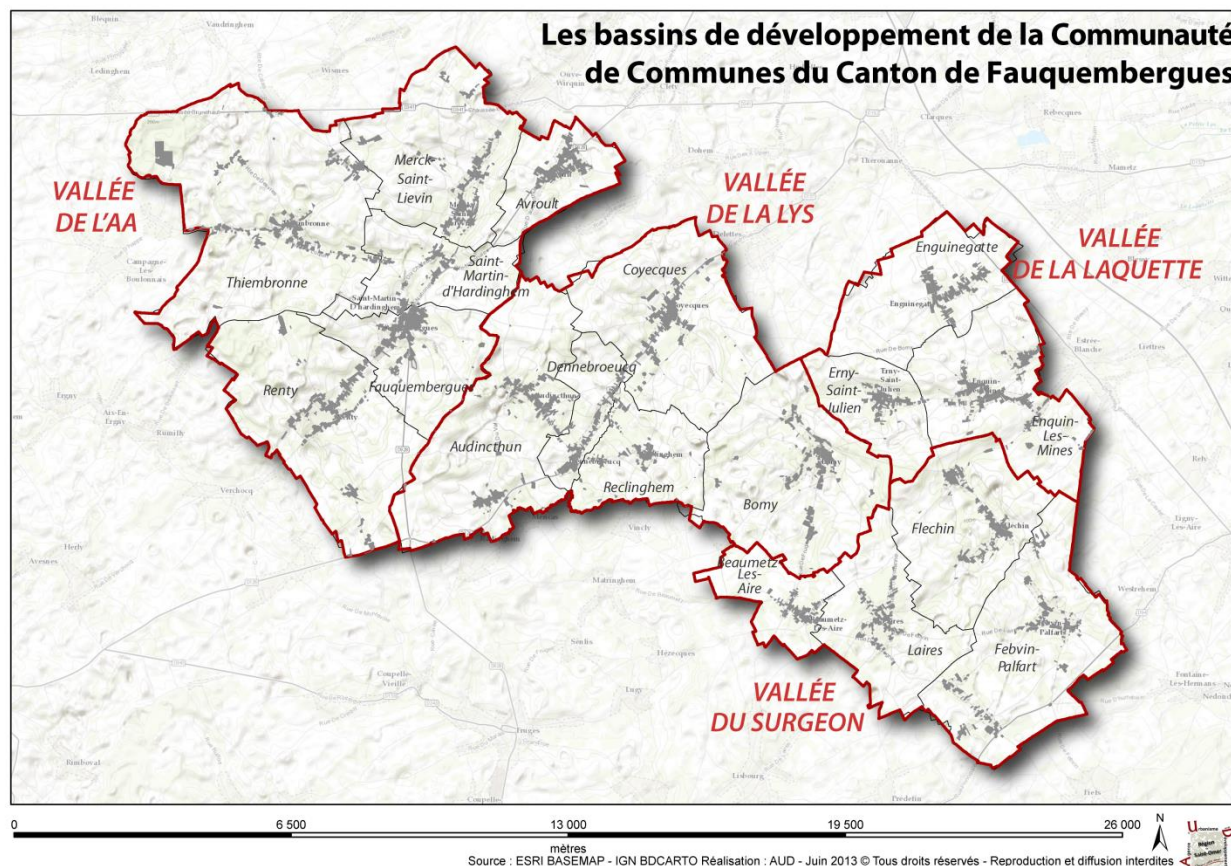
Cette nécessité doit toutefois s'apprécier au regard de sa volonté d'assurer un aménagement équilibré du territoire favorisant les courtes distances pour l'accès des habitants aux principaux services ou équipements.

Dans ce contexte, le projet communautaire soutient une organisation territoriale structurée autour de « bassins de développement » permettant de conforter l'ensemble des services de proximité nécessaires à la population.

Ces espaces doivent donc s'appréhender comme de véritables communautés de projets offrant une taille et un poids démographique suffisants pour permettre, dans une approche solidaire de l'aménagement du territoire, la mutualisation d'un certain nombre de services.

A ce titre, quatre bassins de développement regroupant a minima trois communes et plus de 1.500 habitants ont été identifiés :

- Le bassin de la Vallée de l'Aa : Ce sous ensemble fédère 6 communes : Avroult, Fauquembergues, Merck-Saint-Liévin, Renty, Saint-Martin d'Hardinghem et Thiembronne. Il compte selon les données INSEE, 3.752 habitants soit 39% de la population de la communauté de communes (données 2009).
- Le bassin de la Vallée de la Lys : Il regroupe les communes d'Audincthun, Bomy, Coyecques, Dennebroeucq et Reclinghem. Il représente environ un quart de la population du canton, soit 2.438 habitants en 2009 (environ 25% de la population intercommunale)
- Le bassin de la Vallée de la Laquette. Ce secteur réunissant les communes d'Enguinegatte, Enquin-les-Mines et Erny-Saint-Julien a depuis plusieurs années organisé une véritable politique d'optimisation des services à une échelle supra-communale, notamment par la création d'un Regroupement Pédagogique Concentré en lieu et place des sites scolaires existants préalablement sur chaque commune. 1.814 habitants sont recensés en 2009, soit environ 20% de la population intercommunale.
- Le bassin de la Vallée du Surgeon : Il comprend quatre communes : Beaumetz-les-Aire, Febvin-Palfart, Fléchin et Laires. Sur le plan démographique, il constitue avec 1.619 habitants, soit environ 17% de la population intercommunale, le plus petit bassin de développement défini sur la communauté de communes.



Réponse 2 : Poursuivre la politique d'optimisation des services au sein de chaque bassin

Ces dernières années la communauté de communes s'est illustrée par la mise en œuvre d'une véritable politique de rationalisation des services publics, qui s'est notamment matérialisée par :

- La création de Maisons de services publics,
- La définition d'une stratégie à long terme d'optimisation des services scolaires et la réalisation d'un Regroupement Pédagogique Concentré sur Enquin-les-Mines,
- Une démarche de résorption de l'internet Haut-débit en partenariat étroit avec l'ensemble des EPCI du Pays de Saint-Omer,
- Etc. ...

Cette volonté d'optimiser et de développer l'offre de services et d'équipements continuera à guider la politique d'aménagement du territoire de la communauté de communes au cours des quinze prochaines années,

en s'appuyant sur les bassins de développement pour assurer un maillage cohérent de l'ensemble du canton.

Ainsi, la communauté de communes veillera notamment à accroître l'offre de services dans le domaine de la petite enfance, en soutenant, par exemple, la création au sein de chaque bassin d'une structure de type « Maisons d'Assistantes Maternelles ». De même, elle renouvellera son soutien aux initiatives concourant à la rationalisation des équipements scolaires, à l'image du projet de Regroupement Pédagogique Concentré qui devrait accueillir sur le secteur de « Glein », l'ensemble des élèves des communes de Coyecques, Dennebroeucq et Reclinghem.

Les bassins de développement constitueront également une échelle de réflexion pertinente en matière de développement économique, avec la création ou l'extension de trois zones de développement artisanal maillant l'ensemble de la communauté de communes :

- Bassin de la Vallée la l'Aa : extension de la zone d'activités du Pré Maréchal
- Bassin de la Vallée de la Lys : extension de la zone d'activités de Coyecques
- Bassins de la Vallée de la Laquette et du Surgeon : création d'une zone d'activités artisanales sur la commune d'Enquin-les-Mines.

Réponse 3 : Concentrer le développement urbain sur les secteurs structurés

Le diagnostic de territoire établi dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a démontré que depuis la seconde moitié du 20^{ème} siècle le développement urbain de la communauté de communes s'est fait de manière relativement dispersée, favorisant une déconnexion de plus en plus forte entre l'habitat et les équipements, services, commerces et emplois, induisant de fait une dépendance accrue à la voiture individuelle pour l'ensemble des déplacements.

La communauté de communes du canton de Fauquembergues, entend rompre avec ces modèles d'urbanisation inadaptés aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux actuels et contradictoires avec l'ensemble des documents de rangs supérieurs encadrant l'aménagement du territoire, dont le GRENELLE de l'environnement, le Schéma Régional Climat Air Energie Nord-Pas-de-Calais et le SCOT du Pays de Saint-Omer.

A ce titre, le projet communautaire prévoit de réorienter le développement urbain sur des « secteurs structurés » offrant une offre suffisante de

commerces, services, équipements, emplois ou transports en commun, et garantissant de facto aux habitants des alternatives à la voiture individuelle pour une partie de leurs déplacements.

Les pôles principaux :

Au sein de chaque bassin de développement un pôle principal offrant de réelles perspectives de maintien et de renforcement des services a été identifié :

- Bassin de la Vallée de l'Ag. Le pôle principal est constitué de l'ensemble urbain continu regroupant les communes de Fauquembergues et de Saint-Martin d'Hardinghem. Il polarise le niveau de services le plus important de la communauté de communes avec notamment la présence du collège, de la Maison des Services publics, du siège de l'EPCI, de la trésorerie, de la poste, d'une Maison Médicale et de nombreux commerces de proximité. Il est desservi par la ligne 10 « Hesdin – Saint-Omer » du réseau de transport inter-urbain du conseil général du Pas-de-Calais.
- Bassin de la vallée de la Lys. Sur ce territoire où le développement urbain s'est fait traditionnellement de manière linéaire suivant la géographie de la vallée, le pôle principal doit s'appréhender dans le cadre de la structuration cohérente des communes du fond de vallée : Dennebroeuq, Reclinghem et Coyecques, qui se sont engagées dans la création d'un Regroupement Pédagogique Concentré (RPC) sur le secteur de Glein. La réalisation de cet équipement majeur permettra de conforter une polarité plus forte s'étendant du futur RPC à la commune de Coyecques.
- Bassin de la Vallée de la Laquette. Le centre-bourg d'Enquin-les-Mines où se sont notamment développés le Regroupement Pédagogique Concentré de l'Hermitage et la Maison des services publics a été identifié comme pôle principal. Il est desservi par la ligne la 115, « Fléchin - Saint-Omer », du réseau de transport inter-urbain du conseil général du Pas-de-Calais.
- Bassin de la Vallée du Surgeon : La commune de Fléchin bénéficiant d'un niveau de services conséquent (*commerces, restaurant, notaires, pharmacie...*) a été identifiée comme pôle principal. Elle est desservie par la ligne 115, « Fléchin - Saint-Omer », du réseau de transport inter-urbain du conseil général du Pas-de-Calais.

A échéance du PLUI, plusieurs projets structurants viendront conforter la polarité des pôles principaux, dont :

- La création d'une maison multi-activités regroupant l'agence postale, la bibliothèque et le cybercentre sur le centre-bourg de Fléchin.
- L'extension de la zone d'activités de Coyecques et la création du Regroupement Pédagogique Concentré sur le secteur de Glein.
- La redynamisation commerciale de la place centrale de Fauquembergues et le développement de la zone d'activités du Pré Maréchal.
- La réalisation d'une salle de sports et d'une crèche aux abords immédiats du groupe scolaire de l'Hermitage sur la commune d'Enquin-les-Mines.

Les secteurs structurés

Conscient que le maintien de l'attractivité de la communauté de communes ne pourra s'appuyer uniquement sur le dynamisme de quatre pôles et soucieux de garantir des perspectives de développement pour l'ensemble des communes, le projet communautaire prévoit également de conforter les « secteurs structurés » du territoire offrant un niveau de services, d'équipements ou d'emplois pertinent pour le développement de l'habitat.

L'objectif est de permettre au sein du canton la pérennisation des polarités secondaires complémentaires des pôles principaux.

Les « secteurs structurés » doivent s'entendre d'une part comme les centres-bourgs de chaque village qui ont su conserver une offre minimale de services et d'équipements publics de proximité.

D'autre part, ils peuvent intégrer des hameaux offrant une offre de services, d'équipements, d'emplois ou de transport en commun suffisante pour pouvoir y envisager un développement de l'habitat satisfaisant à l'objectif de réduction d'une partie des déplacements contraints énoncés précédemment.

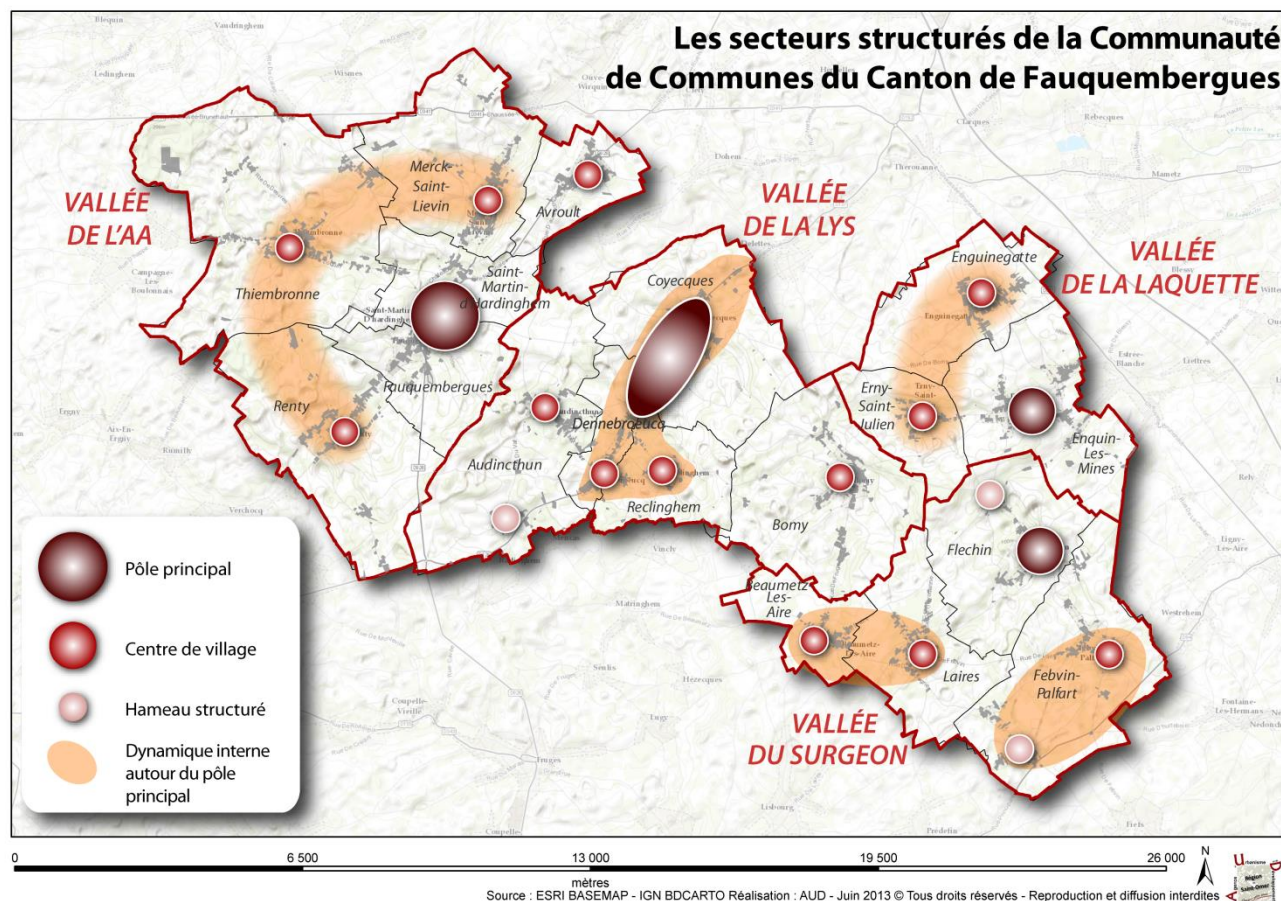
La Communauté de Communes s'intègre ainsi dans la lignée des orientations du SCOT du Pays de Saint-Omer qui stipule que *« la logique d'une structuration de l'urbanisation plus économe en espace et en déplacements implique de ne pas renforcer l'urbanisation dans les hameaux et, à l'inverse, de la regrouper autour de centres-bourgs structurés. Cependant, certaines communes peuvent, pour des raisons historiques, posséder un hameau*

structuré. Si cette situation particulière est expliquée et justifiée dans le PLU, ce hameau pourra alors recevoir une urbanisation très limitée ».

A l'échelle de la communauté de communes, trois hameaux répondent à ces critères :

- Wandonne : Situé sur la commune d'Audincthun, ce hameau s'est développé de manière compacte autour de l'église et de la rue principale. Il bénéficie d'une école et du développement de nombreuses activités artisanales générant plus d'une quarantaine d'emplois. Son confortement répond donc aux objectifs de développement de l'habitat à proximité des emplois et services.
- Livossart : Situé sur la commune de Febvin-Palfart, cet ancien village est structuré autour d'une église et d'une salle des fêtes. Des activités économiques, dont un transporteur générant plus d'une vingtaine d'emplois sont recensées sur le secteur. Son confortement répond donc aux objectifs de rapprochement de l'habitat de l'offre d'équipements et d'emplois.
- Cuhem : Situé sur la commune de Fléchin, cet ancien village structuré de manière concentrique autour d'une église et d'une place, est situé à 2 kilomètres du centre-bourg de Fléchin et à moins de 2,5 kilomètres de la maison des services publics d'Enquin-les-Mines. Le hameau est desservi par la ligne 115, « Fléchin - Saint-Omer », du réseau de transport inter-urbain du conseil général du Pas-de-Calais. Son confortement répond donc aux objectifs de développement de l'habitat autour des points d'arrêts des transports en commun. La configuration compacte du hameau permet de surcroît de conforter l'habitat au sein du tissu urbain existant, sans modifier la morphologie de la trame bâtie.

L'urbanisation au sein de ces hameaux se fera de manière limitée par comblement du tissu urbain existant.



Réponse 4 : Repenser les logiques d'urbanisation linéaire au profit d'un développement urbain plus compact

Comme le souligne le Schéma Régional Climat, Air, Energie « le développement des infrastructures routières, l'amélioration de la motorisation des ménages, la pression foncière et les caractéristiques topographiques particulières de la région ont concouru à un phénomène global d'étalement urbain depuis les années 1960 au détriment des espaces naturels et agricoles. Cette dynamique tend à augmenter les distances de parcours, et favorise l'usage de la voiture en entraînant une augmentation des consommations énergétiques ».

La communauté de communes du canton de Fauquembergues n'a bien évidemment pas échappé à ce constat. Au cours des dernières décennies les formes urbaines historiques compactes des cœurs de bourgs ont, ainsi, cédé progressivement la place à un développement linéaire et peu dense de ses villages.

Si la volonté de réorienter le développement urbain sur les pôles principaux et les secteurs structurés pourra contribuer à enrayer ce phénomène, le Canton de Fauquembergues qui a pris la mesure des enjeux énoncés dans les

différents documents de référence encadrant l'élaboration du PLUI, entend aller plus loin en réinterrogeant les modes d'urbanisation sur son territoire.

Pour cela le projet communautaire souligne la nécessité de freiner l'urbanisation linéaire en privilégiant, dans le cadre des orientations d'aménagement et de programmation, des modes de développement plus compact intégrant une plus grande diversité des formes urbaines ainsi que la création de voies douces et d'espaces publics.

Modèles de développement à privilégier dans le cadre des Orientations d'Aménagement et de Programmation



Modèle prédominant au cours des dernières années



Modèle à privilégier autant que possible dans les zones d'aménagement future

Source Schéma : CAUE Pas-de-Calais, Lotir autrement

Défi N°2 : Développer des alternatives réalistes à la voiture individuelle

Le diagnostic « mobilité » du PLUI a mis en évidence une forte dépendance des habitants de la communauté de communes à la voiture individuelle. Or consciente que face à l'envolée des prix de l'énergie cette situation pourrait à terme constituer un frein à l'attractivité du territoire, la communauté de communes souhaite mettre en œuvre au cours des quinze prochaines années une stratégie réaliste de développement des alternatives à la voiture individuelle en s'adossant pour cela sur les initiatives développées à l'échelle du Pays de Saint-Omer et du conseil général du Pas-de-Calais, dans le cadre de l'ambitieux schéma directeur départemental de la mobilité.

En effet, si les perspectives esquissées dans le défi n°1 du Projet d'Aménagement et de Développement Durables apportent incontestablement des réponses pragmatiques aux enjeux de mobilité durable en conciliant plus fortement le développement de l'habitat et celui des services, emplois ou équipements, la communauté de communes souhaite aller plus loin en agissant sur le développement et la complémentarité des différents modes de transports.

Cette ambition, qui doit à la fois apporter des réponses aux besoins de déplacements infra-communautaires et renforcer l'ancrage du canton de Fauquembergues au sein des territoires voisins et en particulier ceux du Pays de Saint-Omer, s'appuie sur quatre axes :

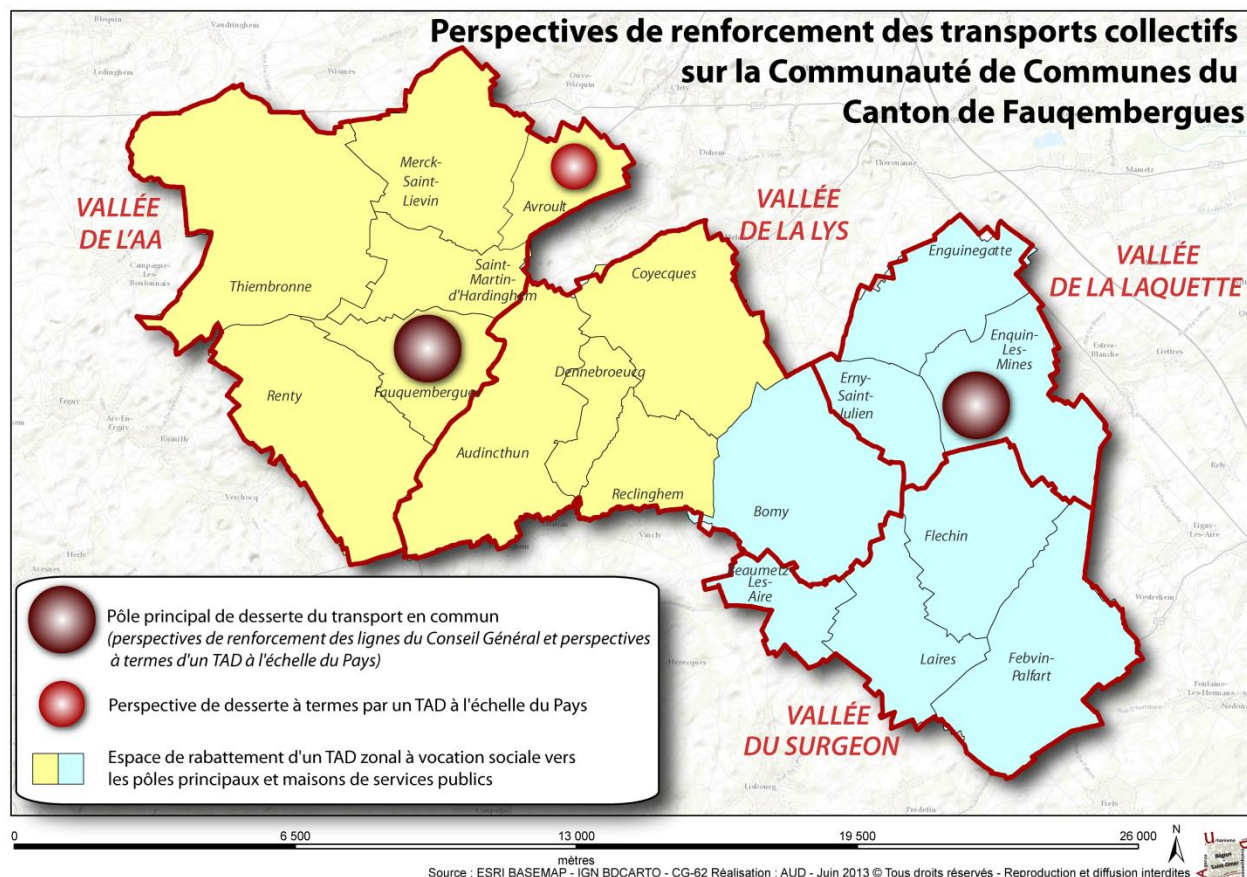
- S'inscrire dans la stratégie de renforcement des transports collectifs engagée par le Conseil Général du Pas-de-Calais et le Pays de Saint-Omer,
- Soutenir le développement du covoiturage et repenser l'usage de la voiture individuelle,
- Encourager les mobilités douces pour les déplacements de proximité,
- Renforcer l'information « voyageur » en lien avec « bougeco.com »,
- Poursuivre la stratégie numérique et le développement de services TIC innovants.

Réponse 1 : S'inscrire dans la stratégie de renforcement des transports collectifs engagée par le Conseil Général du Pas-de-Calais et le Pays de Saint-Omer

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Schéma de Cohérence Territoriale, le Pays de Saint-Omer a engagé une réflexion pour définir les perspectives de développement de transports collectifs innovants répondant aux besoins de déplacements entre la communauté d'agglomération de Saint-Omer et les territoires ruraux alentours.

Cette démarche a permis la définition d'une véritable stratégie différenciée en fonction des caractéristiques des territoires qui préconise pour la communauté de communes du canton de Fauquembergues l'expérimentation des actions suivantes :

- Le renforcement des lignes inter-urbaines 10 et 115 du Conseil Général du Pas-de-Calais afin d'accroître les liaisons entre l'agglomération de Saint-Omer et les pôles principaux de Fauquembergues, Fléchin et Enquin-les-Mines.
- La mise en place de lignes virtuelles de transport à la demande desservant les communes de Fauquembergues, Enquin-les-Mines et Avroult permettant un rabattement vers le centre hospitalier d'Helfaut et les différents pôles structurants du réseau urbain de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer (*Gare de Saint-Omer, Pôle de correspondance de Longuenesse, Centre-ville d'Arques*). Ces connexions permettront de bénéficier d'un rabattement efficace vers l'offre TER et les lignes CASO BUS développées par la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer.
- L'organisation d'un transport à la demande zonal à vocation sociale, reliant l'ensemble des communes du canton au bourg-centre de Fauquembergues et d'Enquin-les-Mines. Cette initiative à destination de publics spécifiques sur la base de critères sociaux offrirait aux habitants éligibles des solutions de mobilité permettant d'accéder aux Maisons des Services Publics, à l'offre des lignes interurbaines du Conseil Général du Pas-de-Calais et à termes aux lignes virtuelles de transport à la demande.



La mise en œuvre de ces préconisations s'appuiera sur un renforcement de l'urbanisation à proximité des points de dessertes de transports en commun, notamment des lignes interurbaines 10 et 115 du Conseil Général du Pas-de-Calais qui conformément au schéma directeur départemental de la mobilité devraient être renforcées à partir de septembre 2013 afin d'assurer deux allers-retours quotidiens, permettant des déplacements à la demi-journée, entre la communauté de communes du canton de Fauquembergues et la communauté d'agglomération de Saint-Omer,

Sur le bassin de la vallée de la Lys, non desservi par des réseaux de transports en commun, les politiques d'aménagement permettront d'anticiper le déploiement potentiel de nouveaux services, autour notamment du futur Regroupement Pédagogique Concentré. Dans ce contexte la densification des secteurs structurés traversés par la RD 157 assurant un accès rapide à l'agglomération de Saint-Omer via Théroutanne constitue un enjeu majeur pour le développement de ce bassin.

Réponse 2: Soutenir le développement du covoiturage et repenser l'utilisation de la voiture individuelle

Convaincue que les solutions de mobilité en milieu rural doivent, peut être plus qu'ailleurs, s'appuyer sur une meilleure complémentarité des différents modes de transport, la communauté de communes du canton de Fauquembergues en lien avec les intercommunalités du Pays de Saint-Omer, le Conseil Général et le Conseil Régional, a posé les bases d'une véritable stratégie repensant l'usage de la voiture individuelle autour de deux axes privilégiés :

- La promotion du covoiturage,
- Le développement du véhicule électrique et la création de nouveaux services de mobilité.

Stratégie en matière de promotion du covoiturage

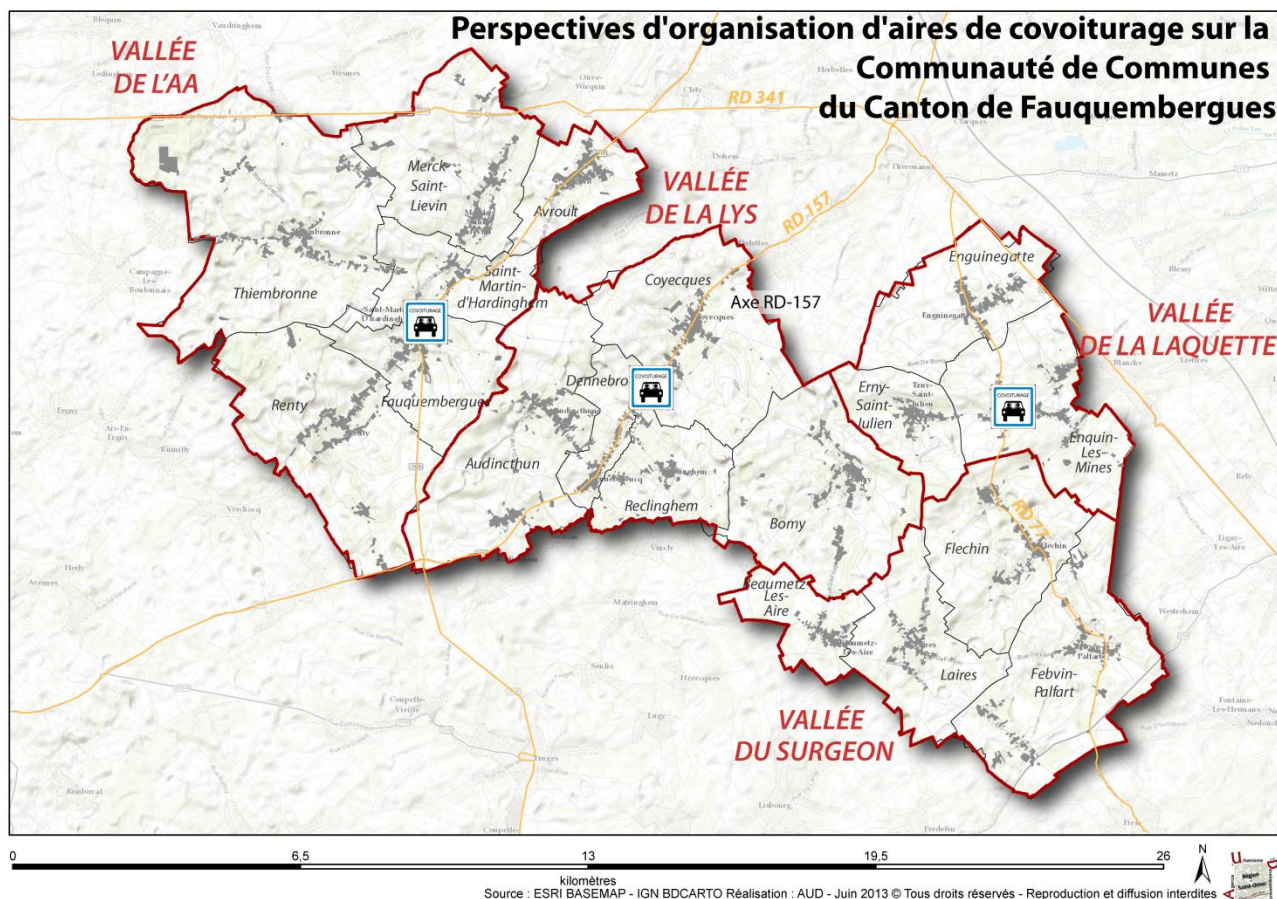
Comme le stipule à juste titre le Schéma Régional des Transports « *le covoiturage peut apporter une réponse intéressante et peu coûteuse, pour un certain nombre de déplacements, qui auront du mal à basculer vers les transports collectifs, notamment ceux de plus de 20 km liés au travail qui constituent une cible privilégiée* ».

Lors des réflexions engagées à l'échelle du Pays de Saint-Omer pour définir les perspectives de développement de transports collectifs innovants entre la communauté d'agglomération et les territoires ruraux alentours, il est apparu que le déploiement de transports en commun ne pourrait être effectif sur l'ensemble du territoire. Dans ce contexte, le covoiturage a clairement été identifié comme une alternative complémentaire à intégrer pleinement dans les objectifs de promotion d'une mobilité durable. Cette démarche offrira une solution de mobilité nouvelle pour les flux domicile-travail observés au sein du Pays.

Ainsi, sur la base d'un schéma élaboré à l'échelle du Pays de Saint-Omer en partenariat avec les services du Conseil Général du Pas-de-Calais, il est proposé de mailler le territoire en aires d'accueil du covoiturage. Ce schéma, dont les objectifs ont été inscrits dans le Contrat Territorial de Développement Durables établi entre la communauté de communes et le Département, prévoit la réalisation de plusieurs de ces équipements sur le Canton de Fauquembergues.

Ces aires de covoiturage seront positionnées prioritairement sur les pôles principaux des différents bassins de développement à proximité immédiate des axes routiers structurants à destination de l'agglomération de Saint-Omer :

- Une première aire de covoiturage est en cours de réalisation par le Conseil Général du Pas-de-Calais sur la commune de Saint-Martin d'Hardinghem le long de la RD 948 à la sortie de Fauquembergues.
- Des aménagements similaires pourraient être réalisés sur d'autres sites, notamment le long de la RD 158 sur le secteur de Glein à proximité du futur Regroupement Pédagogique Concentré et à Enquin-les-Mines au croisement des routes départementales 77 et 159.



- A plus long terme, d'autres aménagements pourraient être envisagés si les besoins le nécessitent.

Stratégie en matière de développement de l'électro-mobilité

Le Grenelle de l'environnement a fait du développement des véhicules décarbonnés une priorité de la politique de réduction des Gaz à Effet de Serre. Cette ambition est déclinée dans le cadre d'un Plan National présentée le 1^{er} Octobre 2009 avec comme objectif de soutenir la recherche, d'accompagner l'offre des industriels et de développer les infrastructures de recharge.

Par ailleurs la loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, a confié aux collectivités territoriales la compétence du déploiement des recharges accessibles au public.

Le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais s'est pleinement inscrit dans ces objectifs par la mise en place d'un Plan Régional de la Mobilité Electrique, qui doit faire de la Région un territoire leader dans ce domaine.

Le Pays de Saint-Omer s'est investi comme territoire d'expérimentation pour la mise en œuvre territorial de ce plan. Il a ainsi développé une véritable stratégie locale d'électro-mobilité s'articulant autour de trois catégories d'initiatives prioritaires :

- Le déploiement d'infrastructures de charges maillant le territoire
- La promotion de l'exemplarité électrique au travers des flottes publiques et d'actions de sensibilisation
- La mise en place de services de mobilité, telles que l'expérimentation de partages de véhicules électriques à l'échelle d'un quartier, d'une zone d'activités ou de publics spécifiques.

D'ici 2015, une première phase de déploiement d'une soixantaine de bornes sur les espaces publics sera mis en place à l'échelle du Pays de Saint-Omer, dont une dizaine sur la Communauté de Communes de Fauquembergues.

Ces bornes seront déployées de manière prioritaire sur les pôles principaux du Canton, notamment à proximité immédiate des équipements structurants et/ou des aires de covoiturage.

Le projet global d'aménagement du territoire développé par la Communauté de Communes favorisera la mise en place de services de mobilité innovants tels que le partage de véhicules qui pourra être envisagé au sein des zones d'urbanisation future. Ces services pourront également prendre une vocation sociale, avec à titre d'illustration le prêt de véhicules électriques (*voitures, deux roues...*) afin de faciliter l'accès à l'emploi ou le rabattement des populations les plus isolées vers l'offre de transports collectifs et les aires de covoiturage.

Réponse 3 : Encourager les mobilités douces pour les déplacements de proximité

La politique de mobilité durable souhaitée par la Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues, qui selon une définition proposée par l'ADEME doit permettre « *l'étude puis la mise en place sur un territoire des modes de transports les moins polluants* », accordera naturellement une attention particulière à la promotion des modes doux, tels que le vélo ou la marche à pied, pour les déplacements de proximité.

Les orientations du défi N°1 du Projet d'Aménagement et de Développement Durables soutiendront fortement cette ambition, en recentrant sensiblement le développement de l'habitat au plus près des services, commerces et équipements. La promotion de la ville des courtes distances, énoncée dans le SCOT du Pays de Saint-Omer, et traduit dans le projet de territoire de la communauté de communes favorisera en effet le recours à ces modes de transports pour les trajets inférieurs à une quinzaine de minutes, soit 1 km pour les piétons et 3 km pour les cyclistes.

Cette objectif imposera également la réalisation d'infrastructures adaptées pouvant prendre des formes diverses :

- Favoriser les zones de circulation apaisée par l'aménagement de zones 30 ou zones de rencontre. Les projets de voiries intégreront alors des aménagements physiques, de type écluses, chicanes ou coussins berlinois, afin de réduire la vitesse.
- Offrir des cheminements agréables et sécurisés par la réalisation d'espaces de circulations dédiés aux modes doux : pistes cyclables, trottoirs, double-sens cyclables,
- Créer des stationnements « vélo » à proximité immédiate des principaux équipements publics.

Ces principes seront notamment traduits dans le cadre des Orientations d'Aménagement et de Programmation et devront être systématiquement envisagés dans les projets de réaménagement de voiries et d'espaces publics. Leur mise en œuvre nécessitera de surcroît le renforcement de la coordination des différents gestionnaires de voiries.

Par ailleurs, cette politique pourra soutenir la déclinaison de la stratégie Régionale des Vélos-routes – voies-vertes qui prévoit la création d'itinéraires cyclistes de moyenne à longue distance par des aménagements polyvalents en site propre. En effet, la réalisation d'un axe d'intérêt départemental traversant la Communauté de communes, pourrait être étudiée afin de relier les deux vélo-routes régionales parcourant d'Est en Ouest le Pas-de-Calais.

Cet itinéraire relierait le canton de Fauquembergues à l'agglomération de Saint-Omer et constituerait un élément support du développement touristique du territoire.

Réponse 4 : Renforcer l'information « voyageur » en lien avec « bougeco.com »

La mise en œuvre d'une démarche de mobilité durable s'appuyant sur la complémentarité des différents modes de transports, ne peut faire l'économie d'une véritable politique « d'information voyageurs » assurant aux usagers une connaissance optimale de l'offre de services de bout en bout de leur besoin de déplacement.

Dans cette perspective, une plateforme d'information multimodale des voyageurs a été mise en place à l'échelle du Pays de Saint-Omer. Cette initiative permet par les outils numériques de mettre à disposition une information globale et homogène de l'offre de transport du territoire, participant à l'utilisation optimale des différents réseaux et des modes de déplacement.

Ouvert depuis décembre 2011, le site Bougeco.com offre les services suivants:

- La recherche d'itinéraires illustrés par une chaîne de déplacement d'un point A vers un point B,
- La recherche d'horaires,
- L'intégration des services scolaires,
- La présentation de cartographies dynamiques permettant notamment la recherche d'arrêts de transports collectifs à proximité d'une adresse ou d'un lieu d'intérêt,
- La gestion des perturbations sur les réseaux de transport,
- L'inscription à un service de contact (SMS, Mails) pour être informé des perturbations.

Cet outil apporte, donc, une information complète et mutualisée sur les différents modes de déplacement et sur la desserte par les différentes Autorités Organisatrices de Transport (AOT) afin d'améliorer l'accessibilité et l'utilisation du service. Par ailleurs, en cas d'absence de solutions de mobilité par transports collectifs répondant au besoin de déplacement, la plateforme renvoi automatiquement les usagers vers des sites locaux d'organisation du covoiturage.

En perpétuelle évolution, bougeco.com développera de nouveaux services afin d'intégrer la prise en compte des modes doux, de faciliter le développement du covoiturage et de localiser les bornes de recharge pour véhicules électriques ainsi que les services associés.

Réponse 5 : Poursuivre la stratégie numérique et le développement de services TIC innovants

Ces dernières années, le canton de Fauquembergues a été confronté comme de nombreux territoires à l'émergence de « zones d'ombre » de l'internet « haut débit ».

Pour pallier à cette fracture numérique, la communauté de communes s'est investie en concertation avec les intercommunalités du Pays de Saint-Omer dans une opération de résorption des zones d'ombres permettant de rétablir l'équité entre les citoyens.

Ainsi, à l'échelle du Pays, un réseau public garantissant à l'ensemble des professionnels et habitants du territoire un accès à une connexion internet fixe haut débit, a été réalisé par les intercommunalités, avec le soutien de l'Union européenne et du conseil régional Nord – Pas-de-Calais.

Néanmoins, au regard des évolutions portant à la fois sur les technologies mais aussi sur les usages, et par conséquent des attentes pour des réseaux toujours plus performants, ces connexions montrent progressivement leurs limites.

Le Très haut Débit, via les nouveaux réseaux de fibre optique, est ainsi identifié comme un saut technologique devenu incontournable.

Dans ce contexte, les institutions publiques aux niveaux européen, national et régional ont formalisé des stratégies ambitieuses de déploiement de ces nouvelles infrastructures.

A ce titre, en Nord – Pas-de-Calais, l'Etat, le conseil régional et les conseils généraux ont élaboré une stratégie de déploiement des infrastructures Très haut Débit qui vise, grâce à l'appui des intercommunalités et des communes, à déployer les nouveaux réseaux sur la totalité du territoire d'ici à 10 ans.

Dans la lignée des actions entreprises ces dernières années les intercommunalités du Pays de Saint-Omer, et notamment la communauté de communes du canton de Fauquembergues se sont engagées dans cette ambitieuse politique en faveur du très haut débit.

Un schéma d'ingénierie a ainsi été élaboré afin de définir les modalités de déploiement de la fibre optique.

Conformément aux objectifs de ce schéma, le projet d'aménagement et de développement de la communauté de communes, assurera de manière concertée avec l'ensemble des collectivités locales du Pays de Saint-Omer, l'instauration de chantiers préventifs permettant la réalisation de premières infrastructures avant le déploiement généralisé de la fibre.

Cette stratégie, permettra à termes la mise en place de services innovants tels que le télétravail, l'accès à la visiophonie et aux services publics en lignes qui influenceront directement les pratiques de mobilités des habitants du canton et favoriseront ainsi la réduction d'un certain nombre de déplacements contraints.

Elle viendra également soutenir la préservation de l'attractivité du territoire et les objectifs de développement économique puisque l'accès au très haut débit s'est d'ores et déjà imposé comme un critère discriminant dans le choix de localisation des entreprises.

Défi N°3 : Encourager le développement et le maintien d'emplois dans les filières économiques porteuses du territoire

Jusqu'à très récemment, le dynamisme démographique de la communauté de communes du canton de Fauquembergues a été porté par des facteurs économiques exogènes.

Ces dernières années le territoire a attiré de nouveaux ménages travaillant en grande partie au sein des pôles d'emplois voisins et soucieux de bénéficier de son cadre de vie et de sa position géographique favorable. La démarche de redynamisation du territoire engagée par les collectivités locales au travers de politiques d'optimisation des services de toutes natures et d'animations culturelles ou sportives, a donc porté ses fruits et assuré au canton de Fauquembergues une véritable attractivité résidentielle.

Désormais, la communauté de communes souhaite amorcer une nouvelle étape dans sa stratégie en créant les conditions d'un réel développement économique endogène. L'enjeu pour le canton de Fauquembergues est donc que l'attractivité résidentielle génère aujourd'hui une véritable économie résidentielle génératrice d'emplois.

En effet, comme le précise, un rapport d'information du Sénat sur le nouvel espace rural français², *« la dynamique démographique de l'espace rural induit au travers des mécanismes de l'économie résidentielle, une dynamique économique qui se traduit notamment par la création d'emplois diversifiés dans les secteurs des services devant nécessairement se situer à proximité des lieux de résidence »*.

Dans le cadre de son Projet d'Aménagement et de Développement Durables, la communauté de communes entend donc favoriser la mise en œuvre de ce processus, qui semble d'ores et déjà amorcé au regard de la progression récente du nombre d'emplois salariés dans des domaines tels que le commerce de proximité ou la construction.

Parallèlement, à la montée en puissance des emplois destinés à satisfaire les besoins des populations résidentes et nécessitant d'accroître la propension à consommer localement, la communauté de communes entend également valoriser d'autres leviers de croissance potentiels.

Cette volonté s'appuiera notamment par la valorisation de trois filières économiques porteuses :

- La construction durable et l'efficacité énergétique,
- L'agriculture,
- Le tourisme.

² Délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire, juillet 2008.

Réponse 1 : La construction durable et l'efficacité énergétique

Depuis longtemps, le canton de Fauquembergues a intégré la question énergétique comme un axe majeur de ses politiques publiques.

A titre d'illustration, le territoire a accueilli dès le début des années 2000 l'un des plus grands parcs éoliens français, inauguré en 2010 Enerlya la Maison des Energies Renouvelables et héberge depuis 2011 l'Espace Info Energie du Pays de Saint-Omer.

Toutes ces initiatives ont fait de la communauté de communes un territoire pionnier sur la prise en compte du défi énergétique et ont contribué au développement de compétences locales dans les domaines des énergies renouvelables et de la réhabilitation énergétique du logement.

Ce positionnement stratégique sur des filières d'avenir offre des perspectives de croissance particulièrement importante au regard notamment des objectifs du Grenelle de l'environnement déclinés régionalement.

En effet, le Schéma Régional Climat Air Energie rappelle que *l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements est l'enjeu majeur, devant les autres leviers mobilisables dans le secteur résidentiel*. Il fixe comme objectifs la réhabilitation en région d'en moyenne 50.000 logements par an au cours des vingt prochaines années et l'amélioration rapide de l'isolation des bâtiments publics les plus énergivores.

La mise en œuvre de ces ambitions ne pourra toutefois être effective sans la mobilisation et la formation des professionnels du bâtiment sur ces enjeux de rénovation.

Dans le cadre des objectifs croisés de son Plan Local de Développement Economique et de son Plan Climat Territorial, le Pays de Saint-Omer s'est fortement investi dans cette voie par le prisme d'actions de soutien à la structuration de la filière bâtiment et d'une ambitieuse démarche de réhabilitation du patrimoine public mené en partenariat avec la Fédération Départementale de l'Energie.

La communauté de communes du canton de Fauquembergues constitue l'un des acteurs moteurs de l'ensemble de ces initiatives. Ainsi, en complément des actions menées localement afin d'encourager les travaux d'amélioration des performances thermiques des logements et des équipements publics du territoire, elle favorisera la mise en réseau de son important tissu d'artisans dans le cadre des initiatives suivantes :

- Le développement en lien avec les actions d'ENERLYA, d'une coopérative d'artisans : ECOARTEAM

- La création d'un village d'artisans sur le Parc d'Activités du Pré Maréchal.

Réponse 2: Assurer les conditions nécessaires au développement des exploitations agricoles

Avec plus de 180 exploitations mettant en valeur environ 80% de la superficie du territoire, l'agriculture représente une filière économique essentielle pour la communauté de communes.

En effet, même si au cours des dernières décennies, la part des emplois agricoles n'a cessé de régresser, le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a démontré que l'agriculture occupait à minima 225 chefs d'exploitations, une quarantaine de salariés permanents, une vingtaine de saisonniers et plus d'une centaine d'intervenants en qualité de main d'œuvre familiale non rémunérée.

Les entreprises agricoles tournées prioritairement vers la polyculture-élevage, avec une dominante d'élevages bovins, se sont engagées dans des démarches de diversification : circuits courts, accueil à la ferme, développement des énergies renouvelables.

La pérennisation d'une agriculture dynamique, constitue donc un enjeu économique majeur pour la communauté de communes, mais également pour les territoires voisins dans une région où l'industrie agro-alimentaire génère plus de 30.000 emplois. Ainsi, à titre d'illustration, la perspective de création d'un nouvel abattoir de 8.000 tonnes fortement orienté sur la question des circuits courts sur la commune de Fruges nécessitera le maintien des activités d'élevages sur les territoires voisins dont le Canton de Fauquembergues.

Pour toutes ces raisons, la communauté de communes entend donc assurer les conditions nécessaires au développement des exploitations agricoles.

Pour cela, dans l'esprit de la *charte d'engagement pour une gestion économe de l'espace agricole dans le département du Pas-de-Calais*, le projet communautaire, veillera à limiter la consommation de terres agricoles au profit du développement urbain. Par ailleurs, il intégrera autant que possible la préservation des parcelles à enjeux nécessaires au développement et à la viabilité des exploitations, dans la définition de ses secteurs d'urbanisation future.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal assurera de surcroît les possibilités de diversification des exploitations agricole et prévoira les dispositions réglementaires nécessaires pour le déploiement des différentes sources d'énergies renouvelables (photovoltaïque, méthanisation, bois énergie, ...).

Réponse 3 : Poursuivre la politique de développement touristique de la Communauté de Communes

Dans le cadre de leur politique de diversification économique menée suite à la restructuration des activités industrielles traditionnelles du territoire, les acteurs du Pays de Saint-Omer ont réaffirmé la nécessité d'exploiter davantage les leviers de croissance et d'emplois mobilisables par le développement de l'économie présentielle.

A ce titre, ils se sont mobilisés dans la définition d'une véritable stratégie de développement touristique, permettant d'asseoir davantage l'essor de cette activité économique générant déjà plus de 1.200 emplois équivalent temps plein.

Cette démarche a notamment permis d'identifier la valorisation du tourisme rural et du « retour au vert » comme un axe prioritaire d'intervention. En effet, alors qu'au niveau national les fréquentations générées par le tourisme rural auraient progressé de 5% par an au cours de la dernière décennie, plusieurs rapports constataient que ce tourisme était encore trop modeste en France, car encore méconnue, et que les marges de croissance demeuraient par conséquent importantes.

Le canton de Fauquembergues qui, avec Dennlys Parc, héberge le site touristique le plus fréquenté du Pays de Saint-Omer est naturellement pleinement impliqué dans cette dynamique.

Dans cette logique, le projet communautaire prévoit de renforcer les politiques de développement touristiques initiées depuis plusieurs années au sein de la communauté de communes.

Il veillera ainsi à garantir les possibilités de développement de Dennlys Parc, dont la fréquentation a plus que doublé depuis 2002 pour générer désormais plus de 170.000 visiteurs par an.

Les autres leviers de développement touristiques de la communauté de communes devront également être mobilisés, notamment :

- La valorisation de la diversité des paysages et leurs mises en scènes par la création et la promotion de chemins de randonnées et de circuits de découvertes, tout en veillant à la préservation des milieux.
- Le développement des activités sportives et récréatives de plein air,
- La valorisation des produits du terroir,

Le Canton de Fauquembergues, dont le potentiel de développement du tourisme est avéré, veillera à répondre aux besoins de repos recherchés par les citoyens et à renforcer l'accessibilité des touristes aux commerces, services, informations et activités touristiques.

Cet objectif pourra se traduire par la mise en place d'une signalétique bilingue, voire trilingue facilitant l'accessibilité aux sites touristiques et réaffirmant la notoriété et l'identité de la destination.

Dans le cadre de cette stratégie, les conditions permettant de conforter et de développer qualitativement et quantitativement, l'offre d'hébergements touristiques marchands identitaires et de restauration devront également être assurées.

De même, compte tenu de ces perspectives, le projet communautaire prévoit de stabiliser le taux de résidences secondaires à environ 6% du Parc total logements.

Défi N°4 : Assurer la diversification de l'offre de logements et garantir de réels parcours résidentiels au sein de la communauté de communes

Le diagnostic stratégique de territoire, a largement démontré que la politique du logement devait constituer un axe majeur du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues.

Dans ce domaine les enjeux sont multiples. Il convient en effet d'anticiper les évolutions démographiques et sociales en favorisant par exemple une production de logements adaptée à la croissance projetée du quatrième âge et à la faible érosion de la taille des ménages, de faciliter l'accès aux logements puis à l'accession à la propriété des ménages modestes, ou encore de faire face aux situations de mal-logement des populations les plus précaires.

Dans ce contexte, la communauté de communes souhaite à la faveur de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, dont les orientations d'aménagement et de Programmation « habitat » tiennent lieu de Programme Local de l'Habitat, mettre en place une ambitieuse politique visant à réadapter le parc existant et à réorienter la production de logements au regard des nouveaux modes de vie et préoccupations économiques sociales et environnementales émergentes.

Cette ambition, devant également assurer la diversification de l'offre de logements et la promotion de véritables parcours résidentiels au sein du territoire, sera mise en œuvre autour de quatre axes d'interventions privilégiés :

- Renforcer significativement l'offre de logements locatifs aidés et favoriser l'accession à la propriété
- Territorialiser les besoins en logements afin de répondre aux objectifs de développement durables de la communauté de communes
- Encourager la diversification de l'offre de logements et la densification des opérations.
- Enrayer la dégradation du Parc ancien.

Réponse 1 : Renforcer significativement l'offre de logements locatifs aidés et favoriser l'accession à la propriété

Le diagnostic « habitat » établi dans le cadre de l'élaboration du PLUI, a clairement mis en évidence une carence dans la production de logements locatifs aidés au sein du canton de Fauquembergues.

Alors que les trois-quarts des ménages du territoire ont des revenus inférieurs au plafond HLM, les logements locatifs aidés représentent actuellement moins de 2% du parc de résidences principales.

Cette situation oblige une partie des ménages, ne pouvant accéder à la propriété à s'orienter vers le parc locatif privé pour partie relativement dégradé. En effet, selon les données FILOCOM en 2009, 16% des ménages du parc locatif privé du canton de Fauquembergues vivaient dans un logement sans confort, contre 9,5% à l'échelle du Pays de Saint-Omer et 7% en Région.

Afin d'enrayer le phénomène de « marchand de sommeil » observé dans une partie du Parc Locatif privé, la communauté de communes souhaite accentuer les efforts de production de logements locatifs aidés. Elle s'est, ainsi, fixée comme ambition la réalisation de 95 logements HLM au cours des 15 prochaines années.

Cet effort, lui permettra de répondre aux objectifs de diversification du parc de logements énoncés dans le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Omer qui prévoit que l'offre locative aidée représentera à terme environ 5% du nombre total de logements du canton de Fauquembergues.

La réalisation de ces logements répondra, de surcroît, aux besoins des publics spécifiques, notamment ceux :

- des personnes âgées par le développement de structures adaptées de type MARPA ou Béguinage,
- des populations les plus modestes en prévoyant qu'au minimum 30% des nouveaux logements HLM soient financés à l'aide d'un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) et puissent ainsi bénéficier aux ménages aux revenus les plus bas.

Les objectifs de diversification de l'offre de logement et de fluidification des parcours résidentiels au sein de l'intercommunalité seront également soutenus par des objectifs volontaristes pour encourager l'accession à la propriété.

Le projet communautaire prévoit, ainsi, la réalisation d'au moins 75 logements dans le cadre de programmes tels que le Prêt Social de Location Accession

permettant de financer des opérations de location-accession au profit des ménages ayant de revenus modestes.

Réponse 2 : Territorialiser les besoins en logements afin de répondre aux objectifs de développement durables de la communauté de communes

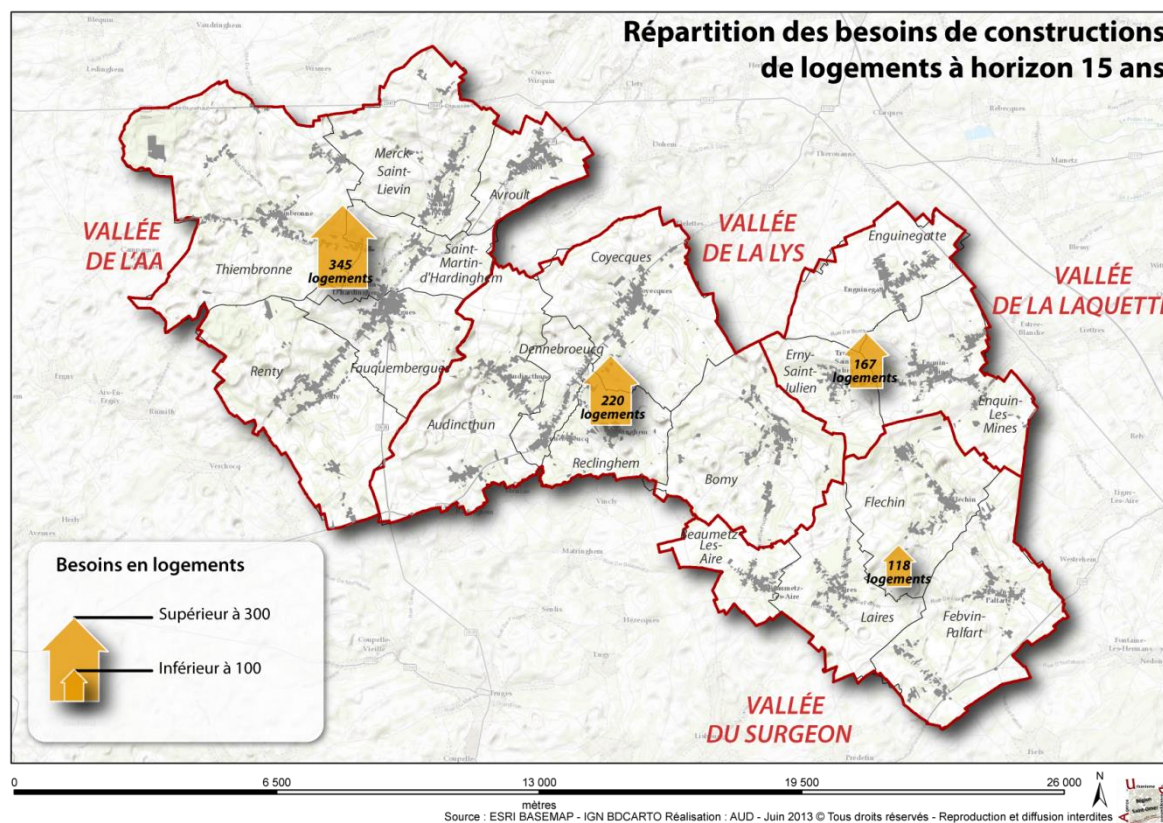
La territorialisation des logements au sein de la communauté de communes

Afin de répondre aux perspectives démographiques validées par la communauté de communes environ 850 logements supplémentaires devront être réalisés au cours des quinze prochaines années sur le canton de Fauquembergues.

La répartition de cet effort de production au sein des différents bassins répondra à deux objectifs du territoire :

- D'une part conforter l'essor des secteurs les plus attractifs
- D'autre part, favoriser la redynamisation des bassins les moins dynamiques.

Afin de concilier ces deux ambitions, le projet communautaire, sur la base d'une analyse du poids démographique en 2009 et de la dynamique de construction observée sur chaque bassin entre 2001 et 2009, prévoit la répartition suivante de la production de logements :



Afin de ne pas exacerber les écarts de croissance entre les différents bassins de développement, la communauté de communes s'est donc orientée sur une stratégie de rééquilibrage territoriale qui aura pour conséquence d'atténuer légèrement le rythme de construction du bassin de la Vallée de l'Aa au profit notamment de celui de la vallée du Surgeon.

Les principes de répartition des besoins en logement au sein des bassins de développement

Au regard des enjeux d'aménagement durables esquissés par le diagnostic, le projet communautaire prévoit de réorienter le développement urbain autour de l'offre d'équipements, de commerces, de services et de transports en commun.

Cette ambition sera déclinée au sein de chaque bassin de développement par la mise en œuvre des principes suivants :

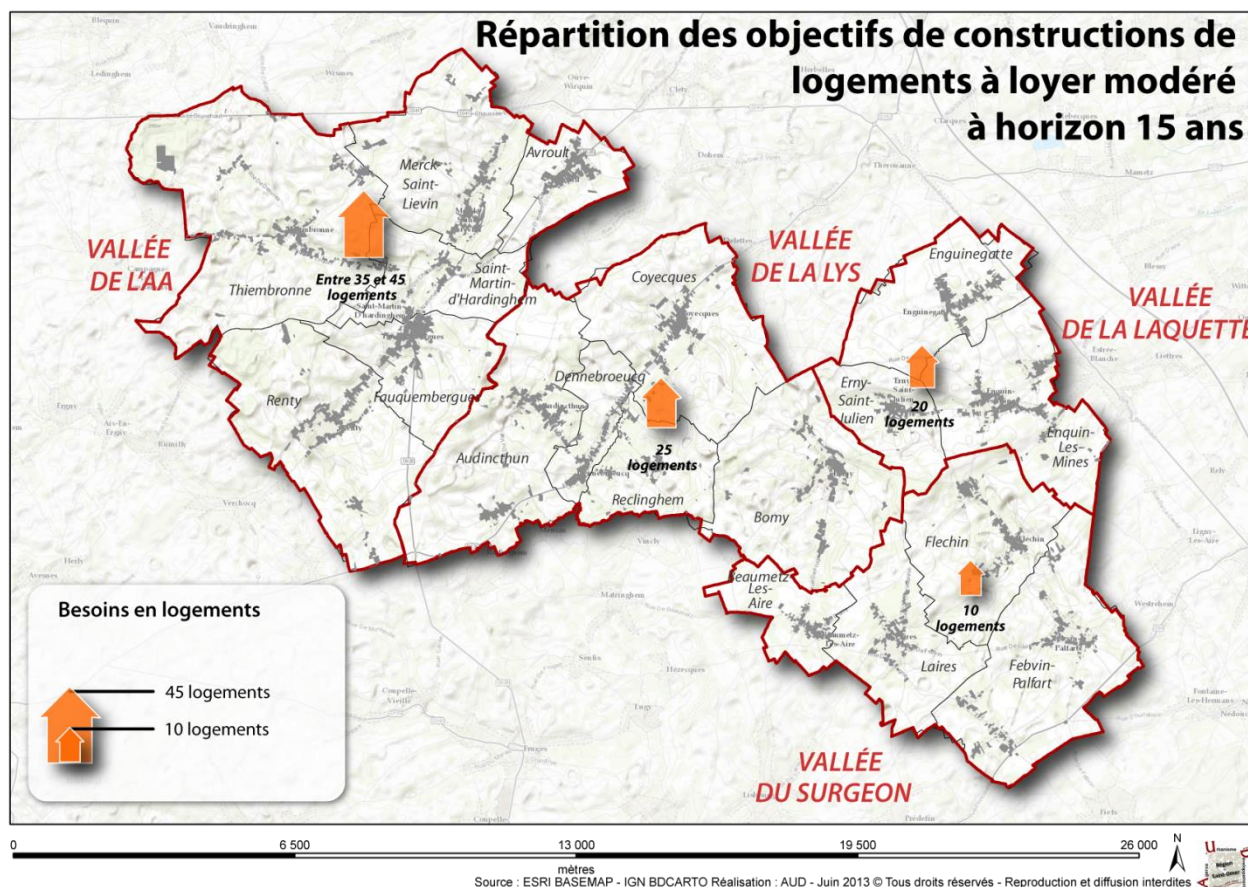
- Les pôles principaux assureront à minima 50 % de l'effort de construction programmée pour les 15 prochaines années sur le bassin de développement.
- L'aménagement des centres-villages, se fera prioritairement en exploitant les possibilités de densification du tissu urbain existant. Des projets d'aménagement (*zone AU*) en extension immédiate du tissu urbain, à proximité des services et équipements, pourront être envisagés.
- L'urbanisation au sein des hameaux structurés se fera de manière limitée, uniquement par le comblement du tissu urbain existant.

Cibler les efforts de production du logement locatif aidé autour des services, commerces et transports en commun

Conformément aux objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Omer, le projet communautaire prévoit de prioriser le développement des logements locatifs aidés *dans les secteurs desservis par les transports collectifs urbains ou départementaux et à proximité des pôles de services.*

Dans cette logique, l'effort conséquent de renforcement de la production de logements locatifs aidés sur la Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sera assuré prioritairement sur les pôles principaux de chaque bassin.

Le développement de logements locatifs aidés sur les autres communes devra être justifié au regard de la présence de services, d'équipements et d'emplois. A titre d'illustration, sur le bassin de la vallée de l'Aa, la création de nouveaux logements locatifs aidés pourra être envisagée sur le centre-bourg de la commune d'Avroult, qui devrait bénéficier du renforcement des lignes interurbaines du Conseil Général prévu dans le Schéma Directeur Départemental de la Mobilité.



Réponse 3 : Encourager la diversification de l'offre de logements et la densification des opérations

Les évolutions sociétales mises en évidence dans le diagnostic incitent fortement à ré-encourager l'émergence d'une plus grande diversité de l'offre de logements au sein du territoire.

En effet, dans une intercommunalité où le pavillon individuel a occupé au cours des dernières décennies une place hégémonique dans la production de logements, cet objectif constitue un enjeu majeur pour le maintien de l'attractivité du canton et son adaptation à l'évolution des modes de vie.

Néanmoins, cette ambition représente également un véritable défi, nécessitant de repenser les formes urbaines et modèles d'aménagement qui ont prévalu depuis plus de vingt ans.

Dans ce domaine, les objectifs de production accrue de logements locatifs aidés et de programmes d'accession à la propriété, apportent des réponses concrètes et volontaristes à l'objectif de diversification du parc de logements et de promotion de véritables parcours résidentiels adaptés aux besoins des ménages tout au long de leur vie.

La mise en œuvre de cette volonté et les impératifs de réduction de la consommation foncière au profit de l'urbanisation nécessiteront également de porter une attention toute particulière à la densification des opérations d'aménagement.

Dans ce contexte, la communauté de communes propose d'adapter la densité des opérations au regard de la typologie de logements envisagés. Les densités minimales suivantes seront donc recherchées :

- 400m² en moyenne par parcelle pour les logements locatifs aidés (*soit environ 25 logements à l'hectare*).
- 600m² en moyenne par parcelle pour les logements en accession sociale à la propriété (*soit environ 16 logements à l'hectare*)
- 800m² en moyenne par parcelle pour les autres types de logements (*soit environ 12 logements à l'hectare*)

Ces densités, qui seront appréciées hors voiries, espaces publics et équipements, constituent un objectif ambitieux de maîtrise de la consommation foncière dans un canton où entre 2005 et 2011 la taille moyenne des terrains à bâtir vendus dépassait largement les 2.000m².

Ainsi, les zones d'urbanisation future (zones AU) garantiront une densité plus importante que celle observée ces dernières années en veillant toutefois à s'intégrer dans les caractéristiques urbaines et paysagères de ce territoire rural.

Dans la même logique, une attention particulière sera portée sur l'optimisation du foncier mobilisable au sein du tissu urbain constitué. Cet objectif pourra être traduit dans le cadre des orientations d'aménagement et de programmation par la définition d'un nombre minimal de logements à réaliser au regard des capacités de certains sites

Réponse 4 : Enrayer la dégradation du parc ancien

Le canton de Fauquembergues se caractérise par un parc de logements relativement ancien.

A titre d'illustration, près de 50% des logements ont été construits avant 1950.

Ainsi, même si des efforts importants ont été fournis depuis les années 1990 afin d'améliorer le niveau de confort du Parc, dans le cadre notamment de plusieurs Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, la communauté de communes connaît une dégradation latente d'une partie de ses logements.

En effet, selon les données cadastrales, en 2009 14% des résidences principales du Canton étaient considérées comme de qualité médiocre et le diagnostic « habitat » du territoire a mis en évidence une corrélation forte entre l'âge du Parc et la vacance des logements.

Les raisons de ces phénomènes sont multiples et relativement connues :

- Abandon progressif des logements les plus énergivores,
- Inadaptation aux besoins des seniors,
- Délaissement de l'habitat vulnérable au risque d'inondation,
- Etc. ...

Sans une intervention volontariste sur l'ensemble de ces enjeux, le risque est donc réel d'observer un délaissement progressif du bâti ancien de cœur de bourg au profit de logements neufs, énergétiquement plus sobres, construits en périphérie des communes.

Par conséquent, l'accompagnement à la réhabilitation et à la rénovation du parc de logements anciens devra constituer un axe majeur de la politique du logement développée par la communauté de communes.

Dans ce domaine, si des progrès importants ont été faits ces dernières années dans la sensibilisation et l'information des particuliers, dans le cadre par exemple de la création de l'Espace Info Energie du Pays de Saint-Omer, il convient désormais d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs par la mobilisation de dispositifs adaptés.

L'instauration d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ou d'un Programme d'intérêt Général en faveur de la réhabilitation thermique des logements, de leur adaptation à la perte d'autonomie et au handicap et de la résorption de l'habitat insalubre, permettrait notamment d'accompagner les ménages modestes sur ces questions fondamentales.

Par cette initiative la communauté de communes concourra donc fortement à la mise en œuvre des objectifs de réhabilitation du parc de logements énoncés dans le Schéma Régional Climat Air Energie et le Plan 100.000 logements porté par le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais.

Par ailleurs, compte tenu des caractéristiques physiques et environnementales du territoire, une attention particulière sera également accordée à la réduction de la vulnérabilité des logements existants au risque d'inondation, par le prisme notamment des actions portées par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Aa dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations du SAGE de l'Audomarois.

Enfin, il est important de souligner que le projet communautaire qui prévoit de concentrer le développement sur les secteurs structurés de la communauté de communes, ne doit pas *a contrario* favoriser la dégradation de l'habitat diffus au sein du Canton. Dans cette logique, il conviendra de prendre les dispositions nécessaires afin de permettre le changement d'affectation des bâtiments en secteurs isolés et d'autoriser l'extension des logements existants.

Défi N°5 : Valoriser le cadre de vie et les atouts de la ruralité

La qualité de son cadre de vie a été identifiée comme un facteur déterminant du développement et du dynamisme du canton de Fauquembergues.

Son patrimoine naturel et bâti, le dynamisme de ses cœurs de villages ou encore la vitalité de son tissu associatif constituent, en effet, des facteurs discriminants particulièrement positifs qu'il convient de conserver.

Le projet communautaire entend par conséquent assurer les conditions nécessaires à la préservation et à la valorisation de ces différents atouts, par le prisme des interventions suivantes :

- encourager les opérations de redynamisation des centres-villages et de requalification des friches de toutes natures
- Préserver et valoriser le patrimoine paysager, naturel et bâti de la Communauté de Communes
- Maintenir et valoriser les ressources et milieux naturels

Réponse 1 : encourager les opérations de redynamisation des centres-villages et de requalification des friches de toutes natures

Convaincu que le maintien de cœurs de bourg dynamiques et accueillants constitue un enjeu majeur pour l'attractivité des territoires ruraux, les collectivités locales du canton de Fauquembergues se sont engagées dans de véritables démarches de redynamisation des centres de village.

A titre d'illustration, la commune de Fauquembergues a mis en œuvre depuis plusieurs années une stratégie de redynamisation du cœur de bourg axée notamment sur le recyclage du foncier disponible en renouvellement urbain et sur la redynamisation commerciale par la requalification des espaces publics et l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Cette volonté a d'ores et déjà permis la réhabilitation de friches industrielles pour la création de la MARPA, de logements locatifs aidés ou encore d'Enerlya, la Maison des Energies Renouvelables et le siège de la communauté de communes. De même, un ambitieux projet de réaménagement de la place centrale intégrant la gestion du stationnement, l'amélioration de l'accessibilité piétonne des commerces et une meilleure lisibilité de l'espace public a récemment été mené.

Au-delà du bourg-centre cet objectif a également conduit les politiques de nombreuses communes à l'image de Reclinghem où la création de la salle

des fêtes et l'aménagement des espaces publics alentours ont réaffirmé une véritable centralité au sein du village.

Dans le cadre de son projet communautaire, la communauté de communes souhaite favoriser la poursuite de cette dynamique.

Pour ce faire, les projets d'aménagements veilleront autant que possible à la préservation et à la création d'espaces publics et de lieux de rencontre favorisant le vivre-ensemble.

De même, dans la lignée des initiatives entreprises par le bourg-centre une attention accrue sera portée à la réhabilitation des friches de toutes natures qui permettront à la fois de requalifier certains secteurs et de limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels au profit de l'urbanisation.

Cette ambition nécessitera la mise en œuvre de réelles stratégies publiques d'anticipation foncière en mobilisant pour cela l'ensemble des outils disponibles et notamment les possibilités d'intervention de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais.

Réponse 2 : Préserver et valoriser le patrimoine paysager, naturel et bâti de la Communauté de Communes

Situé dans le Haut-Pays d'Artois cisailait par les vallées de l'Aa et de la Lys, le canton de Fauquembergues jouit d'un patrimoine paysager largement reconnu constitué essentiellement de hauts plateaux agricoles ouverts et de fonds de vallées humides occupées par des prairies d'élevages concourant au maintien de la trame bocagère et des pelouses calcicoles sur les coteaux.

Ces éléments géographiques ont influencé le développement urbain de la communauté de communes qui s'est organisé en suivant le dessin de la rivière dans les fonds de vallées alors que sur les hauts plateaux les villages se sont développés de manière plus concentrée au cœur des ondulations et des fonds de vallons.

Ces entités abritent de surcroît une grande diversité de typologies architecturales et des compositions urbaines de qualité offrant de réelles potentialités d'aménagement d'espaces publics et de valorisation d'éléments naturels à la dimension pittoresque.

Le projet communautaire entend valoriser ces éléments patrimoniaux concourant à son cadre de vie.

Pour ce faire, le mitage des grands paysages au profit de l'urbanisation sera enrayé en concentrant le développement urbain sur les secteurs structurés et les projets d'aménagement veilleront à prendre les mesures nécessaires pour garantir l'intégration paysagère des nouvelles constructions. Une attention

particulière sera notamment portée sur la gestion des entrées de communes et la préservation des auréoles bocagères au pourtour des villages.

Cette volonté nécessitera également d'être attentif au développement des boisements en « timbres postes » mitant les milieux ouverts et ne s'inscrivant pas dans les objectifs de continuités écologiques de la Trame Verte et Bleue. Cette question nécessitera l'instauration d'une concertation spécifique voire la mise en place d'un schéma directeur permettant de mieux gérer les projets tout en préservant l'activité agricole.

Par ailleurs, comme le souligne le Schéma Régional Climat Air Energie le développement de l'éolien constitue une démarche de construction de nouveaux paysages que la communauté de communes entend valoriser au travers d'Enerlya *la maison des Energies Renouvelables* et des circuits de découvertes des « chemins du vent ». Le projet communautaire souhaite cependant assurer un développement éolien maîtrisé répondant aux orientations du Schéma Régional Eolien.

La valorisation des richesses patrimoniales de la communauté de communes passera également par la préservation des ensembles urbains et éléments architecturaux de qualité.

Cette volonté se matérialisera par la prise en compte, au travers d'un règlement adapté, des formes urbaines caractéristiques du centre de Fauquembergues et des cœurs de village, et la préservation des éléments bâtis les plus remarquables.

Réponse 3 : Maintenir et valoriser les ressources et milieux naturels

Le projet communautaire engagé par la communauté de communes entend assurer le développement du territoire des 15 prochaines années tout en garantissant la valorisation et la préservation de ses ressources.

En effet conscient que les nouvelles approches initiées par les logiques du développement durable peuvent constituer de véritables atouts pour la ruralité, le canton de Fauquembergues entend exploiter ces opportunités par le prisme des dimensions suivantes :

- Poursuivre la stratégie de déploiement des énergies renouvelables
- Intégrer les milieux naturels remarquables et les objectifs de la Trame Verte et Bleue comme véritables supports des projets de développement.

Cette volonté de faire du maintien de l'intégrité du territoire un axe directeur des politiques de développement au service du cadre de vie des habitants

impliquera de surcroît d'accorder une attention forte à la prise en compte des risques de toutes natures dans les projets d'aménagement.

Poursuivre la stratégie de déploiement des énergies renouvelables

Le Schéma Régional Climat Air Energie propose d'engager le Nord-Pas-de-Calais dans une véritable démarche de transition énergétique axée à la fois sur la réduction des consommations d'énergies et le développement des énergies renouvelables.

A ce titre, le SRCAE ambitionne de multiplier par 3,8 la production régionale d'énergie renouvelable d'ici 2020.

La concrétisation de ces objectifs particulièrement ambitieux nécessitera la mobilisation de l'ensemble des territoires, et notamment des secteurs ruraux qui conservent un potentiel de développement des énergies renouvelables conséquent.

La communauté de communes du canton de Fauquembergues qui s'est engagée très tôt dans cette voie entend naturellement poursuivre ses efforts dans le cadre de la mise en œuvre de son Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Pour ce faire, elle prévoit de conforter son potentiel éolien en permettant notamment le renouvellement des parcs les plus anciens par l'installation de nouvelles machines et en poursuivant les projets de développement dans le respect des orientations du Schéma Régional Eolien.

En lien avec les actions menées par Enerlya *la maison des énergies renouvelables* et les objectifs du Plan Climat du Pays de Saint-Omer, la communauté de communes souhaite également soutenir le recours à d'autres modes de production.

Ainsi, dans un territoire où l'agriculture occupe plus de 80% de l'espace, la promotion de filières bois-énergie locales valorisant l'entretien des haies hautes et la méthanisation constituent des pistes de développement à ne pas négliger. Pour cela, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal prévoira les dispositions réglementaires nécessaires à la mise en œuvre des projets de méthanisation portées, notamment par la profession agricole. Par ailleurs, lors de la création d'équipements publics les collectivités étudieront la possibilité d'installation de chaufferie-bois alimentées localement.

Le gisement solaire exploitable représente également un axe d'intervention à investiguer. A ce titre, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures devra être encouragée. Le développement de centrales

photovoltaïques au sol pourra quant à lui être envisagé prioritairement sur les sites dégradés sans enjeux agricoles ou naturels majeurs et ne pouvant être réinvestis au profit des besoins de développement urbain de la communauté de communes.

Intégrer les milieux naturels remarquables et les objectifs de la Trame Verte et Bleue comme véritables supports des projets de développement

Conformément aux orientations du Grenelle de l'environnement, de la Trame Verte et Bleue Régionale et du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Omer, la communauté communes du canton de Fauquembergues souhaite garantir dans le cadre de son projet d'aménagement et de développement durables la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques du territoire.

Dans ce domaine, les investigations menées lors du diagnostic environnemental du PLUI et de l'étude pour la déclinaison locale de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du Pays de Saint-Omer, ont mis en évidence la qualité du maillage écologique du territoire.

En effet, au sein du Canton de Fauquembergues le développement urbain, les activités économiques et les pratiques culturelles ont jusqu'à présent permis de conserver de larges espaces naturels et une infrastructure écologique viable qu'il convient de conserver.

Pour cela, le projet communautaire assurera la préservation des cœurs de biodiversité identifiés par les Zones Naturelles d'intérêt Faunistique et Floristique de Type 1 et les zones humides recensées dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois Picardie et les Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois et de la vallée de la Lys. Les zones d'aménagement futures à vocation principale d'habitat devront être localisées en dehors des cœurs de nature. Seuls pourront être envisagés la densification du tissu urbain des secteurs structurés par comblement des dents creuses et le développement des activités économiques existantes.

Une attention particulière sera également accordée à la préservation de la sous-trame bocagère identifiée dans le Schéma de Trame Verte et Bleue du Pays de Saint-Omer comme un enjeu majeur pour la communauté de communes. Dans ce domaine, les analyses menées ont démontré que la fonctionnalité écologique de cette sous-trame était satisfaisante et permettait le déplacement des espèces inféodés. Le projet communautaire a pour objectif de pérenniser cette fonctionnalité d'ensemble.

De ce point de vue, les différents défis énoncés dans ce projet d'aménagement et de développement durables qui assurera la maîtrise du

développement urbain et la préservation de l'activité agricole s'inscrivent parfaitement dans cette volonté en pérennisant de vastes coupures d'urbanisation au sein du canton.

Les logiques de maintien de la fonctionnalité de la sous-trame bocagère seront également déclinées dans le cadre des opérations d'aménagement qui veilleront à intégrer autant que possible la préservation des haies existantes. Dans le même ordre d'idées les projets de création de cheminements doux, de valorisation des chemins ruraux, et certaines routes départementales tels que les RD 341 et RD 77 pourront constituer des supports de la Trame Verte et Bleue en veillant à conserver des espaces enherbés et en favorisant la plantation de haies.

Par ailleurs, dans une intercommunalité traversée par deux vallées, il convient également d'être attentif au bon fonctionnement écologique de la sous-trame des milieux aquatiques et humides en assurant la suppression des obstacles à la libre circulation de la faune aquatique, en conservant les linéaires de ripisylves, en favorisant la plantation d'arbres têtards et la restauration des mares et des fossés, ou encore en accordant une vigilance accrue au phénomène de développement de plantations intensives de peupliers pouvant dégrader la valeur humide des espaces.

Ces questions sont d'ores et largement intégrées dans les actions initiées par les structures porteuses des SAGE et de leur mise en œuvre. Elles devront par conséquent être poursuivies.

Assurer un développement compatible avec les prescriptions des PPRI et prendre en compte la connaissance des risques dans la définition des projets d'aménagement

La volonté d'aménagement et de développement durables du territoire, énoncée par la communauté communes impose naturellement une attention accrue pour la protection des personnes et des biens contre les risques et les nuisances de toutes natures.

Dans ce domaine, compte tenu des caractéristiques physiques et géographiques du territoire, le risque d'inondation par débordement de rivières, remontées de nappes ou ruissellement constitue le risque naturel majeur auquel est exposé la communauté de communes.

Sur la vallée de l'Aa, les zones exposées sont couvertes par un Plan de prévention des risques d'inondation approuvé le 7 décembre 2009. Ce document élaboré par l'Etat et s'imposant au PLUI à titre de servitude définit des mesures préventives et des prescriptions en matière d'urbanisme établies au regard du degré d'exposition de la zone concernée.

Le projet communautaire assurera naturellement l'application du règlement de ce PPRI.

Par ailleurs, à l'échelle du SAGE de l'Audomarois, le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Aa a engagé la mise en œuvre d'un programme de mobilisation du champ d'expansion de crues dont l'objectif est d'utiliser au mieux des zones qui sont, ou pourraient être, inondables et présentent peu de vulnérabilité afin de diminuer les risques pour les secteurs plus vulnérables tels que les secteurs bâtis. Le Canton de Fauquembergues constitue un enjeu majeur pour la mise en œuvre de ce dispositif instaurant une véritable solidarité entre l'amont et l'aval de la rivière, puisque des aménagements sont prévus sur les communes de Fauquembergues, Merck-Saint-Liévin, Renty et Saint-Martin d'Hardinghem.

Dans le cadre d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations sur le territoire du S.A.G.E. de l'Audomarois des actions complémentaires seront menées afin de lutter de manière globale contre les inondations. Celles-ci s'articulent autour des dimensions suivantes :

- la maîtrise des ruissellements sur la tête des bassins versants,
- la sensibilisation aux pratiques culturales limitant le ruissellement,
- la résorption des désordres hydrauliques locaux,
- la réduction de la vulnérabilité individuelle,
- le développement de la culture du risque,
- la maîtrise de l'urbanisation,
- la vigilance pour la non-crédation de vulnérabilité nouvelle.

Ces différentes initiatives contribueront donc à l'objectif de protection des personnes et des biens contre les risques, exposé dans ce projet d'aménagement et de développement durables.

Sur la vallée de la Lys, un Plan de Prévention du Risque d'Inondation de la Lys Supérieure a été prescrit en Aout 2000. Bien que le document ne soit pas encore approuvé son élaboration a mis en évidence les secteurs exposés au risque.

Par anticipation le projet communautaire prévoira, donc, les dispositions réglementaires adaptées dans les secteurs soumis à risque d'inondation concernés par l'aléa inondation du Plan de Prévention des Risques de la Lys Supérieure et les zones inondées constatées transmises par les services de l'Etat.

De même plusieurs communes du canton de Fauquembergues sont identifiées comme potentiellement soumis aux risques liés à l'instabilité des terrains. Dans ce contexte, le plan de zonage informera de l'existence de ce risque potentiel afin que les maitres d'ouvrages puissent prendre le cas

échéant toutes les précautions nécessaires afin de garantir la stabilité des constructions.

Enfin, le projet communautaire cherchera en permanence à réduire les différentes nuisances subies par la population. A titre d'illustration, afin de limiter les nuisances sonores des riverains, les projets d'aménagement situés à proximité d'axes de grandes circulations envisageront la création d'espaces tampons. L'éloignement des activités bruyantes des secteurs résidentiels sera également recherché.

**Un projet de territoire favorisant une
gestion foncière économe et
enrayant significativement
l'étalement urbain**

De manière transversale les orientations contribuant à l'aménagement équilibré et solidaire de la Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues contribueront à la promotion d'un développement territorial assurant une gestion économe de la ressource foncière.

Le projet de territoire favorisera en effet, une modération de la consommation d'espace au regard des pratiques d'aménagements observées au cours des dernières décennies.

A ce titre, un effort conséquent sera porté par la communauté de communes pour la promotion de nouvelles formes urbaines intégrant des densités nettement supérieures à celles observées dans l'analyse des développements urbains récents.

Ainsi, alors que la taille médiane des parcelles bâties ces dernières années sur la communauté de communes dépassait largement les 2.000 m², les densités minimales proposées pour les différentes typologies de logements à développer constituent un engagement volontariste du canton de Fauquembergues en matière de gestion foncière économe :

- 400m² en moyenne par parcelle pour les logements locatifs aidés (*soit environ 25 logements à l'hectare*)
- 600m² en moyenne par parcelle pour les logements en accession sociale à la propriété (*soit environ 16 logements à l'hectare*)
- 800m² en moyenne par parcelle pour les autres types de logements (*soit environ 12 logements à l'hectare*).

Cet objectif doit également être apprécié au regard des engagements de la collectivité en matière de densification du tissu urbain existant et de réhabilitation des friches urbaines et économiques.

En effet, dans le cadre de son projet de territoire le Canton de Fauquembergues souhaite apporter une attention accrue aux opportunités offertes par le renouvellement urbain en intégrant dans la définition de ses besoins en logements des objectifs particulièrement ambitieux de réduction du taux de vacance et en engageant une véritable démarche de recensement et de mobilisation des friches de toutes natures au profit du développement urbain.

De même, la communauté de communes prévoit d'assurer prioritairement la densification des secteurs structurés par comblement des dents creuses recensées au sein du tissu urbain existant. Pour ce faire, le projet communautaire prévoit de définir la réalisation d'un nombre minimal de logements sur les secteurs de plus de 5.000m² constructibles d'un seul tenant

offrant par conséquent des opportunités intéressantes de densification de la trame urbaine existante.

Par ailleurs, les orientations d'aménagements et de programmation favoriseront la mise en œuvre de nouvelles approches de développement urbain, rompant avec les modèles d'urbanisation linéaire observée au cours des dernières années. Le mitage et l'étalement urbain seront également fortement contraints par les orientations particulièrement volontaristes de la communauté de communes en matière de promotion de la ville des courtes distances et le développement prioritaire de l'habitat sur les secteurs structurés.

Les objectifs d'une gestion foncière économe seront également appliqués aux enjeux relatifs au développement économique, le projet communautaire prévoyant dans ce domaine l'extension prioritaire des activités sur place, le développement des emplois et des activités au sein du tissu urbain et l'extension prioritaire des zones d'activités existantes. Dans la lignée des objectifs du SCOT, la communauté de communes envisage uniquement le développement de zones d'activités artisanales par tranche de 5 hectares maximum. Ces orientations pourront nécessiter le déclassement de certains projets de zones d'activités inscrits dans les Plans Locaux d'Urbanisme ou cartes communales existantes.

Ainsi, le projet communautaire souhaite, au cours des 15 prochaines années, diviser par plus de deux le rythme annuel de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers observé entre 1998 et 2009 au profit de l'habitat et des activités économiques.

Les modalités de mise en œuvre du Projet Communautaire d'Aménagement et de Développement Durables

Par l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la communauté de communes du Canton de Fauquembergues, s'est dotée d'une vision à long terme de l'aménagement du territoire.

Le projet communautaire, exposé dans ce PADD, entend ainsi garantir le développement durable et l'aménagement équilibré d'un espace rural dynamique dialoguant avec les territoires alentours, notamment à l'échelle du Pays de Saint-Omer, et s'inscrivant pleinement dans les enjeux et politiques d'aménagement définis aux niveaux National, Régional et Départemental.

La construction de cette feuille de route originale repensant en profondeur l'organisation du territoire au service de ses habitants actuels et futurs, a bénéficié d'un large processus de concertation associant notamment les communes, la population, les services de l'Etat, le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, le Conseil Général du Pas-de-Calais, les chambres consulaires ou encore les structures porteuses des SAGE et du Schéma de Cohérence Territoriale.

La participation à la fois active et exigeante de l'ensemble de ces partenaires a incontestablement permis d'enrichir et de bonifier le projet communautaire.

Forte de cette expérience, la communauté de communes souhaite pérenniser, dans sa phase de mise en œuvre, la dynamique partenariale qui a prévalu tout au long de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

En effet, l'application des ambitions énoncées dans ce projet d'aménagement et de développement durables et les orientations d'aménagement et de programmation nécessiteront inévitablement un suivi rigoureux et la mobilisation de l'ensemble des acteurs qui ont contribué à leur définition.

Placée sous l'égide du président de la communauté de communes ou de son représentant, l'animation de ce dispositif sera confiée, à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer, qui en lien avec les services communautaires animera à minima un comité technique semestriel et un comité de pilotage annuel de suivi du PLUI.

Ces différents comités associeront à leur demande les partenaires suivants :

- Les communes,
- Les services de l'Etat (*Sous-préfecture, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,...*)
- Le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais,

- Le Conseil Général du Pas-de-Calais,
- Le Syndicat Mixte Lys Audomarois,
- Les Chambres Consulaires,
- Les structures porteuses des SAGE,
- L'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais.

Ils pourront naturellement être élargis à d'autres partenaires.

Ce dispositif partenarial aura notamment pour objectifs :

- D'analyser l'état d'avancement du projet communautaire.
- De favoriser la mobilisation des outils nécessaires pour faciliter la mise en œuvre des ambitions du PADD et des OAP.
- D'étudier les nécessités d'adaptation du document par voie de modification ou de révision.

Pour ce faire un tableau de bord de suivi du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sera mis en place et l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer renforcera ses missions d'analyse des dynamiques territoriales menées par le prisme de ses différents observatoires thématiques.

La mise en œuvre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, devra également s'appuyer sur les politiques développées par les différents partenaires du territoire dans le cadre de leurs compétences propres. A titre d'exemple les objectifs de promotion d'une véritable mobilité durable à l'échelle du Canton seront en grande partie soutenus par la déclinaison locale des orientations du Schéma Directeur Départemental de la Mobilité du Conseil Général du Pas-de-Calais.

Dans le même esprit, la mobilisation des dotations de l'Etat, des démarches contractuelles mises en place par le Conseil Général et le Conseil Régional avec les territoires de projets, des fonds européens ou encore des possibilités d'intervention de l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais, sera recherchée pour soutenir la concrétisation du projet communautaire inscrivant définitivement le canton de Fauquembergues au rendez-vous de l'aménagement et du développement des territoires du XXI^{ème} siècle.